

## 4. 討議議事録 (M/D)

A-4-1 第1次現地調査時 (M/D) 2014年11月3日 (仏文)

A-4-18 第1次現地調査時 (M/D) 2014年11月3日 (和文仮訳)

A-4-35 概略設計概要説明調査時討議議事録 (M/D) 2015年12月3日 (仏文)

A-4-61 概略設計概要説明調査時討議議事録 (M/D) 2015年12月3日 (和文仮訳)

第1次現地調査時討議議事録 (M/D) 2014年11月3日 (仏文)

**Résumé des Discussions entre la JICA et le MENFP  
Sur le « Projet de construction d'écoles des Départements du Centre et de l'Artibonite »  
en République d'Haïti**

**Etude Préparatoire**

**Port-au-Prince, le 3 novembre 2014**



## Introduction

Sur la base de la requête présentée le 12 août 2013 par le Gouvernement de la République d'Haïti (ci-après désignée « Haïti »), le Gouvernement du Japon a décidé de réaliser une étude préparatoire sur le « Projet de construction des écoles des départements du Centre et de l'Artibonite » (ci-après désigné « le Projet ») et a confié la mise en oeuvre de cette étude à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée « la JICA »).

La JICA a envoyé une mission d'étude préparatoire (ci-après dénommée « la Mission») en Haïti, dirigée par M. Koichiro KOROKI, assistant sénior de la JICA de la Troisième Division du Département de la Passation des Marchés de la JICA, et la Mission restera en Haïti du 19 octobre au 12 décembre 2014. Cette Mission a rencontré une équipe de la Direction Générale du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle le 30 octobre 2014 pour la mise en oeuvre de l'étude préparatoire.

A la suite des discussions et de l'étude sur le terrain, les deux parties ont confirmé les principaux points mentionnés dans les documents ci-joints.



## 1. Objectif du Projet

L'objectif du Projet est l'amélioration de l'accès à l'éducation de base et du milieu de l'apprentissage à travers l'aménagement et l'agrandissement des installations de l'éducation de base en carence dans les Départements du Centre et de l'Artibonite.

## 2. Organisme responsable et exécutif du pays bénéficiaire

- 2-1. L'organisme responsable sera le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP).
- 2-2. Les organismes exécutifs seront les Directions Départementales d'Education du Centre (DDEC) et de l'Artibonite (DDEA)
- 2-3. L'organigramme des organismes concernés du Projet est tel qu'indiqué à l'Annexe-1.

## 3. Sites cibles du Projet

- 3-1. Les sites cibles du Projet seront dans les Départements du Centre et de l'Artibonite.
- 3-2. En ce qui concerne les écoles cibles, leurs nombre et ordre de priorité définitifs seront confirmés après les discussions entre la Mission et le MENFP suivant l'ordre de priorité des sites candidats indiqués dans l'Annexe-2. La partie haïtienne a convenu de confier à la partie japonaise la sélection définitive des écoles cibles effectuée par la suite sur la base du résultat de la présente étude et de l'analyse faite au Japon. Quant aux critères de sélection des sites candidats, les deux parties ont convenu des critères de sélection indiqués dans l'Annexe-3.
- 3-3. La partie haïtienne s'est engagée à fournir à la Mission avant le 10 décembre 2014 le titre foncier du terrain des écoles indiquées dans l'Annexe-2 qui font l'objet de la requête. Par ailleurs, après la présentation avant la date ci-dessus des titres fonciers émis par les mairies, la partie haïtienne se procurera les titres fonciers émis par la Direction Générale des Impôts.
- 3-4. Bien que le présent Projet vise en principe le 3<sup>e</sup> cycle (de la 7<sup>e</sup> année à la 9<sup>e</sup> année), le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> cycles (de la 1<sup>ère</sup> année à la 6<sup>e</sup> année) seront également ciblés selon les besoins.

## 4. Composantes du Projet

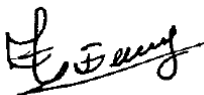
- 4-1. Pour ce qui concerne les composantes du Projet, la partie haïtienne a demandé la construction de salles de classe, de toilettes, de laboratoires, de bibliothèques, de réfectoires, des mobiliers scolaires, des équipements administratifs, etc. Toutefois, compte tenu de la carence de salles de classe, la Mission a proposé, comme composantes principales du Projet, la construction de salles de classe, de bureaux de directeur et d'enseignants, de blocs de toilettes et des mobiliers scolaires (tables et chaises pour élèves et enseignants, tableaux noirs), ce qui a été accepté par la partie





haïtienne.

- 4-2. Les deux parties ont confirmé que la JICA examinera la pertinence de la requête et que les composantes finales seront déterminées par la partie japonaise en tenant compte du résultat de l'étude ultérieure et du budget du Gouvernement du Japon.
  - 4-3. La réalisation de la composante soft (gestion et maintenance des infrastructures et prévention des sinistres, etc.) sera examinée en tenant compte du résultat de l'étude.
  - 4-4. Bien que ce projet ne vise pas l'aménagement des installations importantes pour prévenir les sinistres tels que le séisme et l'ouragan, les deux parties ont convenu que la résistance des bâtiments scolaires soit améliorée.
  - 4-5. La Mission va examiner sur les points ci-dessous :
    - (1) l'école aura la fonction d'abri d'évacuation définie par le plan local de prévention des sinistres.
    - (2) l'élaboration d'un plan de prévention de sinistre pour les écoles incluant l'entraînement d'évacuation.
5. Système de la coopération financière non remboursable du Japon
- 5-1. La partie haïtienne a bien compris le système de la coopération financière non remboursable du Japon indiqué dans l'Annexe-4, l'Annexe-5 et l'Annexe-6.
  - 5-2. La partie haïtienne s'est engagée à prendre les mesures nécessaires telles qu'indiquées dans l'Annexe-6 en cas de mise en oeuvre de la coopération financière non remboursable pour une bonne mise en oeuvre du Projet.
6. Calendrier de l'étude (prévision)
- 6-1. La présente Mission continuera l'étude jusqu'au 12 décembre 2014 pour vérifier le contenu des composantes du Projet et les spécifications techniques, confirmer la présentation des titres fonciers et rassembler dans la Note Technique le résultat de collecte des autres informations nécessaires.
  - 6-2. Compte tenu du résultat de l'étude sur le terrain en Haïti, la Mission effectuera l'analyse au Japon jusqu'au mois d'avril. Vers mi-avril, la JICA enverra une mission d'explication du rapport de l'étude préparatoire (avant-projet) en Haïti.
  - 6-3. Les deux parties ont convenu que les calendriers ci-dessus pourraient être modifiés suivant le déroulement de chaque préparation.
7. Autres points discutés
- 7-1. Eléments à la charge de la partie haïtienne  
En ce qui concerne les éléments à la charge de la partie haïtienne comprenant le nivellement du terrain et la construction de la clôture extérieure, la partie haïtienne s'est engagée à bien réaliser ces tâches au moment opportun et prendre des dispositions budgétaires à cet effet. Pour les éléments devant être pris en charge par la partie haïtienne, il a été convenu que la Mission communiquerait le contenu de ces



éléments et le montant indicatif avant le 12 décembre 2014, et que la partie haïtienne commencerait à prendre des dispositions budgétaires nécessaires dans le délai. Les deux parties ont compris par ailleurs que ce montant indicatif communiqué pendant la présente étude sur le terrain pourrait être modifié suite à l'analyse ultérieure faite par le consultant au Japon.

- 7-2. Mesures d'exonération  
La Mission a demandé les mesures d'exonération des droits de douanes, des taxes municipales, de la TVA et d'autres charges fiscales concernant l'acquisition des matériels et des matériaux, et la partie haïtienne a compris l'intention de la partie japonaise et la prise de mesures nécessaires.
- 7-3. Affectation des enseignants  
La partie haïtienne s'est engagée à bien affecter les enseignants et autres personnels nécessaires aux écoles pour lesquelles les salles de classe seront construites.
- 7-4. Partage des informations entre les organismes concernés  
Pour une meilleure préparation de l'élaboration du Projet, la partie haïtienne s'est engagée à partager suffisamment les informations concernant le présent Projet entre le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle et les organismes concernés des Départements du Centre et de l'Artibonite.
- 7-5. Présentation des renseignements nécessaires  
La Mission a demandé à la partie haïtienne la présentation avant le 15 novembre 2014 des réponses au questionnaire et la partie haïtienne a accepté cette demande.
- 7-6. Modification du nom du Projet  
Afin que le nom du Projet soit conforme à la réalité, les deux parties ont convenu de la coordination pour le changement du nom du Projet « Projet de Construction d'écoles publiques fondamentales et de lycées » en « Projet de Construction d'Ecoles Fondamentales des Départements du Centre et de l'Artibonite ».
- 7-7. La partie haïtienne prendra des mesures nécessaires et suffisantes pour la sécurité des ressortissants japonais dans le cadre de la réalisation du présent projet.
- 7-8. Pour la réalisation du présent projet, les deux parties ont consenti de respecter les lois haïtiennes et les lignes directrices de la JICA relatives aux considérations environnementales et sociales.

Annexe-1 : Organigramme des organismes concernés

Annexe-2 : Liste des écoles faisant l'objet de la requête et ordre de priorité

Annexe-3 : Critère de sélection des sites

Annexe-4 : Système de la coopération financière non-remboursable du Japon

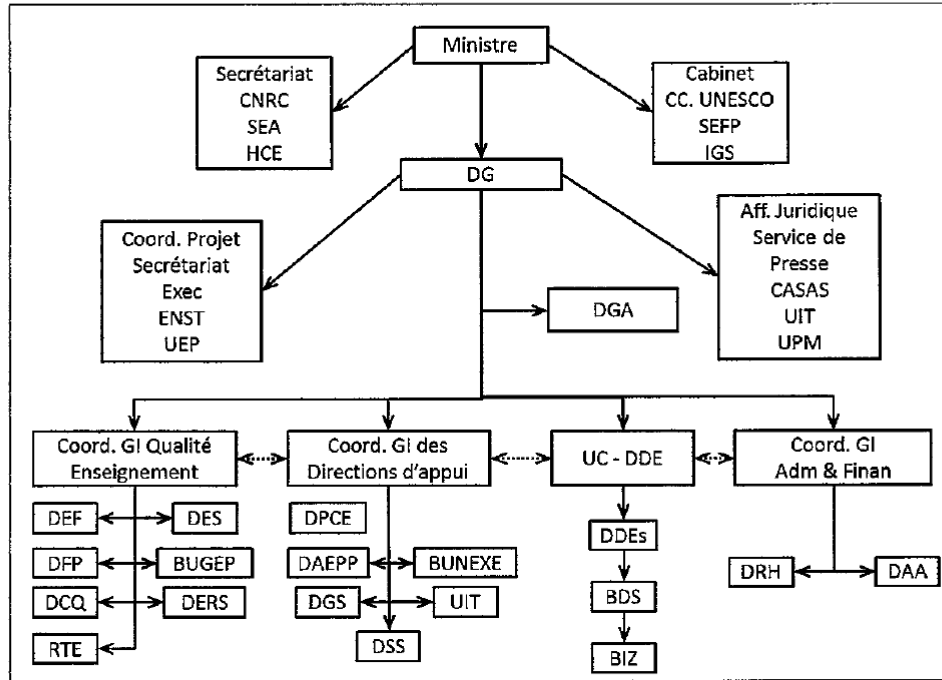
Annexe-5 : Procédure de l'aide financière non-remboursable du Japon

Annexe-6 : Disposition à prendre par chaque gouvernement

Annexe-7 : Formulaire de requête d'aide financière non-remboursable du Gouvernement du Japon en date du 12 août 2013



Organigramme des organismes concernés



Organigramme du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle

*E. Bouvier*

*[Signature]*

### Liste des écoles faisant l'objet de la requête et ordre de priorité

#### [Écoles cibles dans le département du Centre]

No.	Nom d'école	Commune	Section Communale	Ordre de priorité
1	Ecole Nationale de Crête-Brûlée	Mirebalais	4eme Section Crête-Brûlée	B
2	Ecole Nationale de Marché-Canard	Mirebalais	1ere section Gascogne	B
3	Ecole Nationale de Trianon	Mirebalais	3eme Section Grand Boucan	A
4	Ecole Nationale de Village Espérance	Mirebalais	Mirebalais	B
5	Ecole Nationale de Baille-Tourible	Thomonde	Baille Trourible	B
6	Ecole Nationale d'Henry Christophe	Thomonde	Ville de Thomonde	A
7	Ecole Nationale de Grande Savane	Saut d'Eau	Riviere-Canot	—
8	Ecole Nationale de Rivière Canot	Saut d'Eau	Riviere-Canot	—
9	Ecole Nationale de Destaingville	Saut d'Eau	La Selle	B
10	Ecole Nationale de Boucan Carré	Boucan Carré	Boucan Carré	A
11	Ecole Nationale d'Immaculée Conception	Hinche	Ville de Hinche	A
12	Ecole Nationale de Toussaint Louverture	Hinche	Ville de Hinche	A
13	Ecole Nationale de Guy Malary	Hinche	Juanaria	B
14	Ecole Nationale de Marmont	Hinche	Marmont	A
15	Ecole Nationale de Bouloume	Thomassique	Matelgate	B
16	Ecole Nationale de Dubois Rendez-Joie	Thomassique	Matelgate	B
17	Ecole Nationale de Lacetacte	Thomassique	Matelgate	B

#### [Écoles cibles dans le département de l'Artibonite]

No.	Nom d'école	Commune	Section Communale	Ordre de priorité
18	Ecole Nationale de Charles Belair	Verrettes	Desarmes	A
19	Ecole Nationale de Desarmes	Verrettes	Desarmes	A

A : Priorité haute

B : Priorité basse

— : Non ciblé

## Critères de sélection des sites

No.	Critères de sélection
1	École en mesure d'assurer des terrains adéquats pour la construction et détenant le droit de propriété pour les terrains en question
2	École dont le site faisant l'objet de la requête comporte un faible niveau de risque d'érosion à la suite d'un changement du lit fluvial
3	École disposant d'un bon sol
4	École pour laquelle aucun projet du pays bénéficiaire ou d'un autre organisme d'aide n'est en cours ou prévu sur le même site, et dont le nombre de salles de classe est insuffisant
5	École dont le nombre d'élèves et de résidents dans les alentours est élevé, et qui apporte de nombreux bénéfices.
6	École en mesure d'assurer des enseignants, le budget de fonctionnement et la collaboration des personnes concernées pour l'entretien des installations
7	École pour laquelle le transport des matériaux de construction peut être assuré par des véhicules jusqu'aux chantiers de construction ou à proximité
8	École pas très éloignée des autres écoles cibles du Projet du point de vue de l'efficience de la supervision des travaux à l'étape de la construction
9	École exempte de problèmes en matière de sécurité




## SYSTEME DE LA COOPERATION FINANCIERE NON-REMBOURSABLE DU JAPON

Le Gouvernement du Japon (ci-après dénommé "le Gdj") est au centre de l'exécution des réformes organisationnelles pour améliorer la qualité des opérations de l'Aide publique au développement (l'Apd), et dans le cadre de ce réajustement, une nouvelle loi de la JICA est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2008. En se basant sur la loi et la décision du Gdj, la JICA est devenue l'agence exécutive de la Coopération financière non-remboursable du Japon pour les Projets généraux, pour la Pêche et pour la Coopération Culturelle.

La coopération financière non-remboursable consiste en des fonds non-remboursables pour le pays bénéficiaire qui permettront de fournir les installations, les équipements et les services (services techniques ou transport des produits, etc.) pour le développement socio-économique du pays, selon les principes suivants et conformément aux lois et réglementations y afférentes du Japon. La coopération financière non-remboursable n'est pas effectuée sous forme de don de matériel en nature au pays bénéficiaire.

### 1. Procédures de la coopération financière non-remboursable du Japon

La coopération financière non-remboursable du Japon est menée comme suit :

Etude préliminaire (ci-après dénommée « 'l'Etude' »)

- L'Etude menée par la JICA

Estimation et approbation

- Estimation par le Gdj et la JICA. Approbation par le Conseil des ministres du Japon

Détermination de l'exécution

- L'Echange de Notes entre le Gdj et un pays bénéficiaire

Accord de Don (ci-après dénommé « 'l'A/D' »)

- Accord conclu entre la JICA et un pays bénéficiaire

Exécution

- mise en œuvre du Projet sur la base de l'A/D

### 2. Etude préliminaire

#### (1) Contenu de l'Etude

Le but de l'Etude est de fournir un document de base nécessaire pour l'estimation du Projet par la JICA et le Gdj.

Le contenu de l'Etude est le suivant:

- confirmer l'arrière-plan de la requête, les objectifs et les effets du Projet ainsi que les capacités de maintenance du pays bénéficiaire nécessaires à l'exécution du Projet.
- évaluer la pertinence de la coopération financière non-remboursable d'un point de vue technologique et socio-économique
- confirmer le concept de base du plan convenu après Concertations entre les deux parties
- préparer un concept de base du Projet ; et
- estimer les coûts du Projet



Le contenu de la requête par le pays bénéficiaire n'est pas obligatoirement approuvé en tant que contenu de la coopération financière non-remboursable. Le concept de base du projet doit être confirmé par rapport au cadre d'aide financière non-remboursable du Japon.

La JICA demande au gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer pour assurer son indépendance lors de l'exécution du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme du pays bénéficiaire en charge de l'exécution du Projet. Par conséquent, l'exécution du Projet doit être confirmée par toutes les organisations concernées du pays bénéficiaire par la signature des minutes des Concertations.

(2) Sélection des consultants

En vue de la bonne exécution de l'Etude, la JICA utilise un (des) consultant(s) enregistré(s). La JICA effectue une sélection basée sur des propositions soumises par ces derniers.

(3) Résultat de l'Etude

Le rapport de l'Etude est relu par la JICA, et après confirmation de la justesse du Projet, la JICA recommande au Gdj d'effectuer une estimation sur l'exécution du Projet.

**3. Plan de la coopération financière non-remboursable du Japon**

(1) L'E/N et l'A/D

Après l'approbation par le Conseil des ministres du Japon du Projet proposé par le gouvernement bénéficiaire, l'Echange de Notes (ci-après dénommé "l'E/N") sera signé entre le Gdj et le Gouvernement du pays bénéficiaire pour formuler une demande d'aide, qui sera suivie par la conclusion de l'A/D entre la JICA et le Gouvernement du pays bénéficiaire afin de définir les clauses nécessaires pour l'exécution du Projet, telles que les conditions de paiement, les responsabilités du Gouvernement du pays bénéficiaire, et les conditions d'obtention.

(2) Sélection des Consultants

Le(s) consultant(s) employé(s) pour l'Etude sera (seront) recommandé(s) par la JICA au pays bénéficiaire pour également travailler sur l'exécution du Projet après l'E/N et l'A/D en vue de maintenir l'uniformité technique.

(3) Pays d'origine éligible

La coopération financière non-remboursable du Japon doit être en principe réservée exclusivement à l'achat de produits provenant du Japon ou du pays bénéficiaire, et aux services des ressortissants japonais ou du pays bénéficiaire. Lorsque la JICA et le Gouvernement du pays bénéficiaire ou son autorité désignée le jugent nécessaire, la coopération financière non-remboursable peut être utilisée pour les produits ou les services tel que le transport d'un pays tiers (autre que le Japon ou le pays bénéficiaire). Toutefois, dans le cadre de la coopération financière non-remboursable, les principaux contractants, à savoir les sociétés de construction, la société de commerce nécessaires à l'exécution de la coopération, et le consultant principal doivent être exclusivement des ressortissants japonais. (Le terme "ressortissant japonais" signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises dirigées par des personnes physiques japonaises.)

(4) Nécessité de la vérification

Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé conclura les contrats en Yen japonais avec les ressortissants japonais. Ces contrats seront vérifiés par la JICA. Cette vérification est nécessaire car les fonds de la coopération financière non-remboursable proviennent des taxes des citoyens japonais.

(5) Principales dispositions à prendre par le gouvernement du pays bénéficiaire

Lors de l'exécution de la coopération financière non-remboursable, le pays bénéficiaire devra prendre les dispositions suivantes:

(6) "Usage adéquat"

Le Gouvernement du pays bénéficiaire est requis d'entretenir et d'utiliser les installations construites et les équipements achetés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable de manière adéquate et efficace et de désigner le personnel nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance ainsi que de prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable.

(7) "Exportation et Réexportation"

Les produits achetés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable ne doivent pas être exportés ou réexportés à partir du pays bénéficiaire.

(8) "Arrangement bancaire (A/B)"

- a) Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son "représentant autorisé" devra ouvrir un compte à son nom dans une banque au Japon (ci-après dénommée la "Banque"). La JICA exécutera la coopération financière non-remboursable en procédant aux paiements en Yen japonais pour couvrir les obligations du gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé conformément aux contrats vérifiés.
- b) Les paiements seront effectués lorsque les demandes de paiement seront présentées par la Banque au gouvernement du Japon conformément à l'Autorisation de Paiement émise par le gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé.

(9) Autorisation de Paiement (A/P)

Le Gouvernement du pays bénéficiaire devra régler à la banque la commission de notification de l'autorisation de paiement et la commission de paiement.

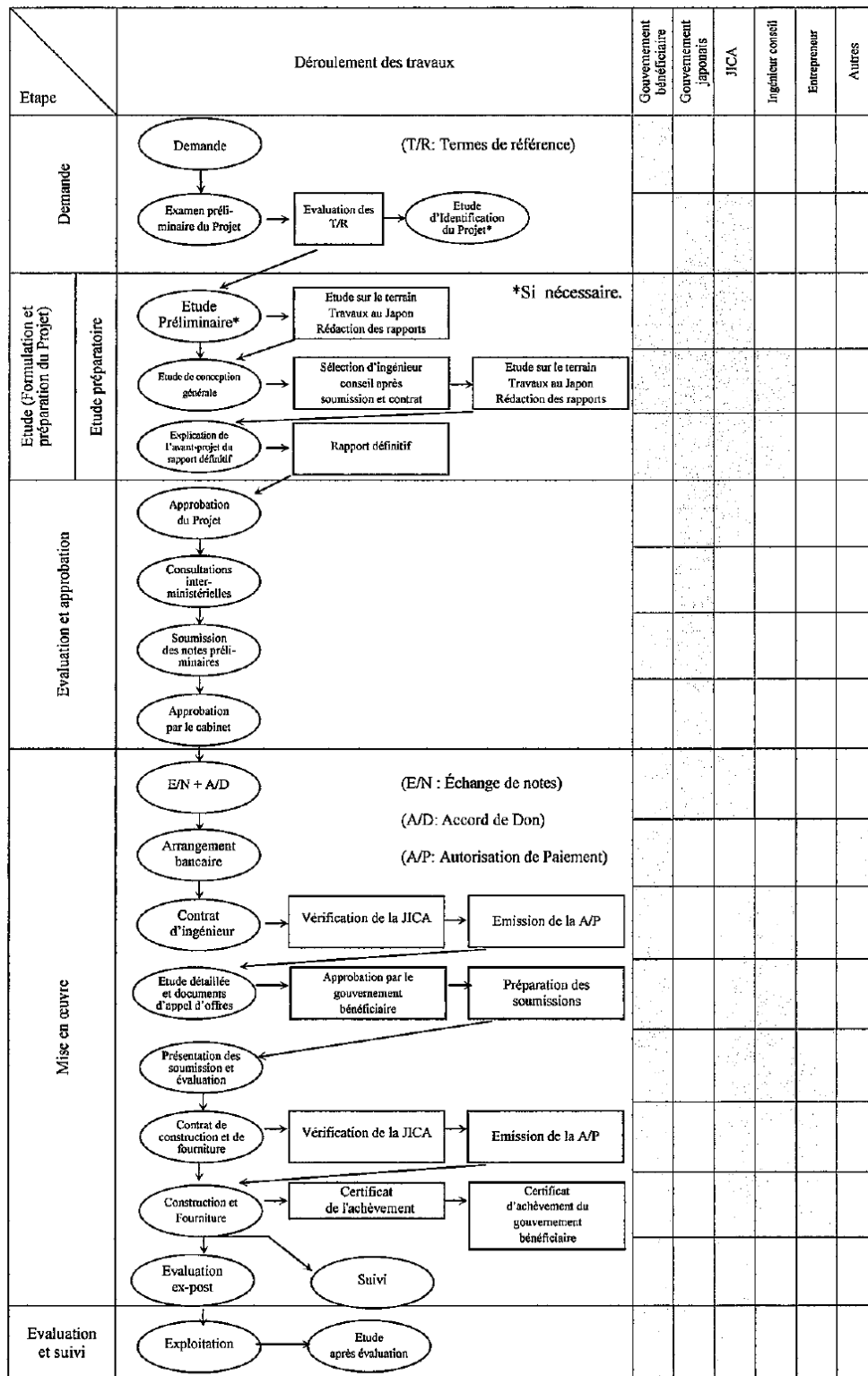
(10) Considérations sociales et environnementales

Le pays bénéficiaire doit assurer les considérations sociales et environnementales pour le Projet et doit suivre les règlements environnementaux du pays bénéficiaire et les directives socio-environnementales de la JICA.





Procédure de l'aide financière non-remboursable du Japon



## DISPOSITIONS A PRENDRE PAR CHAQUE GOUVERNEMENT

No.	Items	Couvert par le Japon	Couvert par Haïti
1	Acquérir le(s) terrain(s) nécessaire(s) à la mise en œuvre du Projet et aménager le(s) terrain(s)		●
2	Construire un/une/des		
	1) Bâtiment	●	
	2) Portes et de murs aux sites et autour des sites		●
	3) Parking	●	
	4) Voie (routes) à l'intérieur du site	●	
	5) Voie (routes) à l'extérieur du site		●
3	Fournir les installations hors des terrains ci-dessus tels que les systèmes d'électricité, de distribution et d'vacuation d'eau ainsi que les autres systèmes auxiliaires nécessaires à la mise en œuvre du Projet		
	1) Electricité		
	a. Branchement du réseau de distribution électrique jusqu'au site		●
	b. Installation de ligne électrique à l'intérieur du site	●	
	c. Installation de disjoncteur principal et de transformateur	●	
	2) Alimentation en eau		
	a. Aménagement de la conduite principale d'eau de la ville jusqu'au site		●
	b. Système de distribution d'eau à l'intérieur du site (réservoirs de réception et surélevés)	●	
	3) Drainage		
	a. Aménagement des égouts principaux de la ville (égout pluvial et d'autres)		●
	b. Installation du système de drainage et d'égout (égouts des eaux usées, égout pluvial et d'autres) à l'intérieur du site	●	
	4) Gaz	N.A.	N.A.
	a. Aménagement du réseau de distribution de gaz jusqu'au site		
	b. Installation du système de fourniture de gaz à l'intérieur du site		
	5) Système téléphonique	N.A.	N.A.
	a. Extension de la ligne téléphonique jusqu'au tableau de distribution du bâtiment		
	b. Fourniture du tableau de distribution et extension de la ligne après le tableau de distribution		
	6) Mobilier et Equipements		
	a. Meubles de bureau généraux (moquettes, rideaux, tables, chaises et autres)		●
	b. Equipement pour le projet	●	
4	Assurer le déchargement et le dédouanement rapides des produits aux ports de déchargement en Haïti et faciliter leur transport intérieur desdits produits		
	1) Transport vers Haïti par mer (air) de produits originaires du Japon	●	
	2) Transport interne du pays entre le port de débarquement et le site	(●)	(●)
5	Assurer que les droits de douane, les taxes intérieures et autres charges fiscales qui pourraient être imposés en Haïti à l'égard de l'achat des produits et des services seront exonérés		●
6	Accorder aux personnes physiques japonaises et / ou aux personnes physiques des pays-tiers dont les services seront nécessaires à la fourniture des produits et des services les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours en Haïti, afin qu'ils puissent effectuer leur travail		●
7	Assurer que le(s) Etablissement(s) et le(s) produit(s) seront entretenus et utilisés d'une manière convenable et efficace pour la mise en œuvre du Projet		●
8	Supporter tous les frais nécessaires à la mise en œuvre du Projet, à part les frais qui sont couverts par le Don		●
9	Prise en charge des commissions suivantes de la banque de change japonaise pour les services bancaires basés sur les arrangements bancaires (A/B)		
	1) Commission de notification de l'autorisation de paiement (A/P)		●
	2) Commission de paiement		●
10	Tenir dûment compte des questions environnementales et sociales dans la mise en œuvre du Projet		●

(A/B : Arrangement Bancaire, A/P : Autorisation de Paiement)

**Formulaire de requête d'aide financière non-remboursable du  
Gouvernement du Japon**

1. Nom du pays bénéficiaire  
Haïti
2. Date de présentation de la requête  
12 août 2013
3. Bureau d'administration qui présente la requête
- a) Nom du Bureau d'administration qui présente la requête :  
Ministère de l'Éducation Nationale et la Formation Professionnelle (MENFP)
- b) Nom et Titre du Responsable :  
Denis Cadeau, Directeur Général du MENFP

4. Coordonnées du responsable
- Adresse : 5 Rue Dr. Audain, Port-au-Prince, Haïti
- Email : [deniscadeau2007@yahoo.fr](mailto:deniscadeau2007@yahoo.fr)
- Téléphone : 3 895 5577

5. Titre du projet / programme  
Projet de Construction d'écoles publiques fondamentales et de lycées

6. Contexte de la requête
- Après le séisme du 12 janvier 2010, sur la base du rapport du Groupe de Travail sur l'Éducation et de la Formation (GTEF), le MENFP, dans la perspective de refondation du secteur de l'éducation en Haïti, a élaboré le Plan Opérationnel (PO) 2010-15 avec la collaboration des Partenaires Techniques et Financiers du secteur. En fait, les données disponibles indiquent que des progrès considérables se sont réalisés dans le système éducatif en Haïti, avec l'appui de ces différents Partenaires, en dépit des dégâts catastrophiques causés par ce séisme dévastateur.

Néanmoins, le secteur de l'éducation fait face encore à beaucoup de défis, dont l'un des plus grands problèmes demeure le manque d'écoles publiques pouvant accueillir des enfants gratuitement. Selon le recensement scolaire 2010-2011, le ratio est de 12 écoles non-publiques, pour 88 publiques. Depuis le tremblement de terre du 12 janvier 2010, plus de 2 300 salles de classe sont construites par l'état haïtien et les partenaires, mais la plupart est dans les zones touchées par le séisme et pour les classes de 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> cycles du fondamental. Beaucoup d'enfants sont privés de l'opportunité de continuer leur éducation après la 6<sup>e</sup> année fondamentale, malgré l'objectif du MENFP de promouvoir l'éducation fondamentale complète de 9 ans.

Ce projet vise à construire des salles de classe pour les écoles fondamentales et les lycées, afin d'augmenter l'accès à l'éducation fondamentale complète de 9 ans dans les départements du Centre et l'Artibonite.

7. Résumé du programme
- a) Objectif général  
Augmenter l'accès à l'éducation fondamentale complète et secondaire de qualité dans les départements du Centre et de l'Artibonite




b) Objectifs spécifiques

- Augmenter les effectifs et la qualité des écoles construites par la JICA
- Augmenter l'accès à beaucoup plus d'enfants

c) Résultats escomptés

Construire/ajouter des salles de classes des écoles fondamentales et des lycées

8. Activités prévues dans le programme

- Conception de la construction
- Préparation du terrain
- Construction des salles de classe et d'autres facilités des écoles
- Provision et fourniture de mobiliers scolaires

9. Contribution du Gouvernement Bénéficiaire (Haïti)

Le MENFP mettra pour la réalisation du projet, des terrains et Ingénieur civil devant assurer la supervision des chantiers, ainsi que des salles de classes provisoires en cas où la construction dérange les activités scolaires de certaines écoles.

Une première liste indicative désignant la localisation des écoles à construire est fournie en annexe.

10. Contribution du Gouvernement du Japon

- Préparation du terrain, conception, construction de salles de classe, toilettes, laboratoires, bibliothèques, terrains de sport, cuisines et des bureaux administratifs etc.
- Fourniture de mobiliers scolaires

11. Rapport entre le programme et la coopération technique, les aides financières remboursables et non remboursables, ou l'assistance multilatérale émanant du Japon

- Dix-sept écoles communautaires ont été construites (2006-2012) par le financement de l'Ambassade du Japon
- Trois (3) lycées sont en construction dans le Département du Centre avec l'aide du Japon, en plus d'une assistance technique en Agriculture

12. Période d'exécution de l'étude et/ou année de mise en œuvre du projet/programme souhaités :

12 mois, 2015-2016

13. Projet/Programme au regard de la problématique du genre :

N/A

14. Assistance apportés par d'autres bailleurs de fonds au secteur concerné :

Le secteur éducatif reçoit l'appui financier et technique d'autres bailleurs tel que l'Agence Française de Développement, la Banque Interaméricaine de Développement (BID), la Banque Mondiale, la Coopération Canadienne (ACDI), la Coopération Espagnole (AECID), la Coopération Suisse, Organisation Internationale du Travail, Programme Alimentaire Mondiale, UNESCO, UNICEF, Union Européenne, USAID.

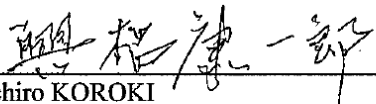
15. Considération environnementales et sociales (Remplir le formulaire de protection) :

N/A



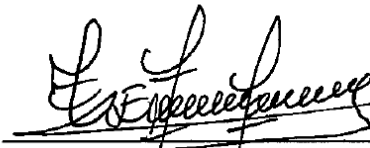
	Nom de l'école	Commune	Section Commune
<b>CENTRE</b>			
1	École Nationale de Crête-Brûlée	Mirebalais	4eme Section Crête-Brûlée
2	École Nationale de Marché Canard	Mirebalais	1ere section Gascogne
3	École Nationale de Trianon	Mirebalais	3eme Section Grand Boutan
4	École Nle de Village Esperance	Mirebalais	Mirebalais
5	École Nationale de Baïlle Trouibie	Thomonde	Baïlle Trouibie
6	École Nationale de Henry Christophe	Thomonde	Ville de Thomonde
7	École Nationale de Grand Savane	Saut d'Eau	Rivière-Canot
8	École Nationale de Mme Jacques	Saut d'Eau	Rivière-Canot
9	Lycée de Saut d'Eau	Saut d'Eau	Ville de Saut d'Eau
10	Lycée de Boucan Carré	Boucan Carré	Boucan Carré
11	École Nationale d'Immaculée Conception	Hinche	Ville d'Hinche
12	École Nationale de Toussaint Louverture	Hinche	Ville d'Hinche
13	École Nationale de Guy Malery	Hinche	Juanaria
14	École Nationale de Marmont	Hinche	Marmont
15	École Nationale Bouloume	Thomassique	Matelgate
16	École Nationale de Dubois Rendez-joie	Thomassique	Matelgate
17	École Nationale de Lacetacte	Thomassique	Matelgate
<b>ARTIBONITE</b>			
18	Lycée de Verrettes	Verrettes	Desarmes
19	École Nationale de Desarmes	Verrettes	Desarmes

4



---

Koichiro KOROKI  
Chef de Mission  
Mission d'Etude préparatoire  
Agence Japonaise de Coopération  
Internationale  
Japon



---

Ecclesiaste THELEMAQUE  
Directeur Général Adjoint  
pour et par délégation du Directeur Général  
Denis CADEAU  
Ministère de l'Education Nationale et de la  
Formation Professionnelle  
République d'Haïti

第1次現地調査時討議議事録 (M/D) 2014年11月3日 (和文仮訳)

ハイチ共和国 中央県及びアルティボニット県教育環境改善計画 協力準備調査に係る  
JICA 及び国家教育・職業訓練省の協議レジュメ

ポルトープランス 2014年11月3日

## 序文

ハイチ共和国(以下「ハイチ」と称する)政府より 2013 年 8 月 12 日に提出された要請に基づいて、日本国政府は「中央県及びアルティボニット県教育環境改善計画」(以下「プロジェクト」と称する)に関する協力準備調査を行うことを決定し、本調査の実施を独立行政法人国際協力機構(以下「JICA」と称する)に委託した。

JICA へ 2014 年 10 月 19 日より 2014 年 12 月 12 日まで同国へ滞在する予定である。2014 年 10 月 30 日、この調査団は、国家教育・職業訓練省次官室のチームと協力準備調査の実施に関して協議を行った。

関係者との協議および現地調査の結果、両者は付属書に記載された主要な項目を確認した。



## 1. プロジェクトの目的

本プロジェクトの目的は、中央県及びアルティボニット県において、不足する基礎教育施設を整備・拡充することにより、基礎教育へのアクセス及び学習環境が改善されることである。

## 2. 相手国実施責任機関

- 2-1. 責任機関は国民教育・職業訓練省(MENFP)とする。
- 2-2. 実施機関は中央県及びアルティボニット県教育局 (DDEC,DDEA) とする。
- 2-3. 本プロジェクトの関係機関の組織図は別紙 1 のとおり。

## 3. プロジェクト対象サイト

- 3-1. 本プロジェクトの対象サイトは、中央県及びアルティボニット県とする。
- 3-2. 対象校は、別紙 2 に示される対象候補サイトの優先順位に従い、調査団と教育省にて協議を行い、最終的な優先順位とその校数を確認する。その後、今次調査の国内解析の結果をもとに、最終的な対象校の選定を日本側にゆだねることをハイチ側は合意した。併せて、対象候補サイト選定基準については別紙 3 のとおりとすることで両者合意した。
- 3-3. ハイチ側は別紙 2 に示されている要請校について、土地証明書を 12 月 10 日までに調査団に提出することを約束した。なお、市役所が発行する土地証明書の上記期日までの提出後、国税局による土地証明書の取り付けを行うこととする。
- 3-4. 本プロジェクトの対象サイクルはサイクル 3(7-9 学年)を基本としつつも、必要に応じてサイクル 1-2 (1-6 学年) も対象とする。

## 4. プロジェクトコンポーネント

- 4-1. プロジェクトコンポーネントについて、ハイチ側は教室、トイレ、実験室、図書室、食堂、教育家具、事務用管理機材等について要請した。しかしながら、調査団は教室数が不足している状況からプロジェクトのコンポーネントは、教室、管理室、トイレ棟、教育家具(児童・教員用の机・椅子、黒板)等を基本とすることを提案し、ハイチ側はこれを了承した。
- 4-2. JICA による要請の妥当性を検討した上で、最終的なコンポーネントは今後の調査結果及び日本政府の予算に基づき、日本側にて決定されるものとするを両者確認した。
- 4-3. ソフトコンポーネント(施設維持管理、防災等)については調査結果を踏まえた上で、実施を検討する。
- 4-4. 災害へのリスクに備え、本プロジェクトは大規模な施設の整備を行うものではないものの、地震やハリケーン等に備え、学校の耐久性を高めるべきであることに双方合意した。
- 4-5. 調査団は必要に応じて以下の内容について検討を行うものとする。
  - (1) 地域の防災計画にて位置づけられた場合の避難所としての機能
  - (2) 避難訓練を含む学校防災計画

## 5. 日本の無償資金協力制度

- 5-1. ハイチ側は、別紙 4、別紙 5、別紙 6 に記載されている日本の一般無償資金協力制度について十分に理解した。
- 5-2. ハイチ側は、無償資金協力が実施される場合、プロジェクトの円滑な実施のために別紙 6 に

記載されているとおりの必要な措置を確実にを行うことを約束した。

## 6. 調査のスケジュール（予定）

- 6-1. 本調査団は、引き続き 2014 年 12 月 12 日まで調査を継続し、計画コンポーネントの内容および技術仕様の確認、土地証書の提出結果の確認、その他必要な情報収集を行った結果をテクニカルノートにまとめる。
- 6-2. ハイチでの現地調査結果を踏まえ、調査団は 4 月頃まで日本で国内解析を行う。JICA は、2014 年 4 月中旬頃にハイチへ準備調査報告書（案）説明調査団を派遣する。
- 6-3. 両者は、上記スケジュールがそれぞれの準備状況に応じて変更となる可能性があることに合意した。

## 7. その他協議事項

### 7-1. ハイチ側先方負担事項

ハイチ側は、整地、外塀の建設を含むハイチ側負担事項について、適切な時期に確実に実施すること、そのために必要な予算措置を行うことを約束した。ハイチ側による負担が必要な事項については、調査団が 2014 年 12 月 12 日までにその具体的内容と目安となる金額を提示し、ハイチ側は必要な予算措置を必要とされる期限内に開始することに合意した。なお、両者は、今回現地調査期間中に提示される目安となる金額が、その後コンサルタントが行う国内解析の結果、修正される可能性があることを了承した。

### 7-2. 免税措置

調査団は、資機材の調達にかかる関税、市税・付加価値税その他の課徴金の免除を適切に措置することを要請し、ハイチ側は日本側の意向を理解し、必要な措置を講じることを理解した。

### 7-3. 教員配置

ハイチ側は教室が増設される学校に必要な教員やその他人員を確実に配置することを約束した。

### 7-4. 関係機関間の情報共有について

プロジェクトの計画策定に向けて最も適切な準備が可能となるよう、ハイチ側は本プロジェクトに関する情報を、国家教育職業訓練省、中央県及びアルティボニット県の関係機関の間で十分に共有することを約束した。

### 7-5. 必要情報の提出

調査団は質問票に対して 2014 年 11 月 15 日までに回答文書を調査団に提出するようハイチ側に依頼し、ハイチ側はこれを了承した。

### 7-6. プロジェクト名の変更

プロジェクト名につき、より実態に即した名称とするため、“Projet de Construction d'écoles publique fondamentales et de lycées”から、“Projet de Construction d'Ecoles Fondamentales des Départements du Centre et l'Artibonite”に変更することで双方が調整することを合意した。

### 7-7. ハイチ側は本プロジェクト実施に際し、邦人関係者に対する十分な安全対策を措置することを約束した。

### 7-8. 両者は、本プロジェクト実施に際し、ハイチ政府の環境社会配慮に関する法令・規定及び JICA

が規定する環境社会配慮ガイドラインの双方を遵守して実施する必要があることを確認した。

別紙 1：関係機関の組織図

別紙 2：要請校リストおよび優先順位

別紙 3：対象サイト選定基準

別紙 4：一般無償資金協力制度概要（Japanese Grant Aid (Provisional)）

別紙 5：無償資金協力手続きのフローチャート

（Implementation Flow of Japanese Grant after E/N and G/A）

別紙 6：両国政府に求められる主な措置(Major Undertakings to be Taken by Each Government)

別紙 7：2013 年 8 月 12 日付無償資金協力要請書

---

興梠 康一郎

団長

準備調査団

独立行政法人国際協力機構

日本

---

Ecclésiaste THELEMAQUE

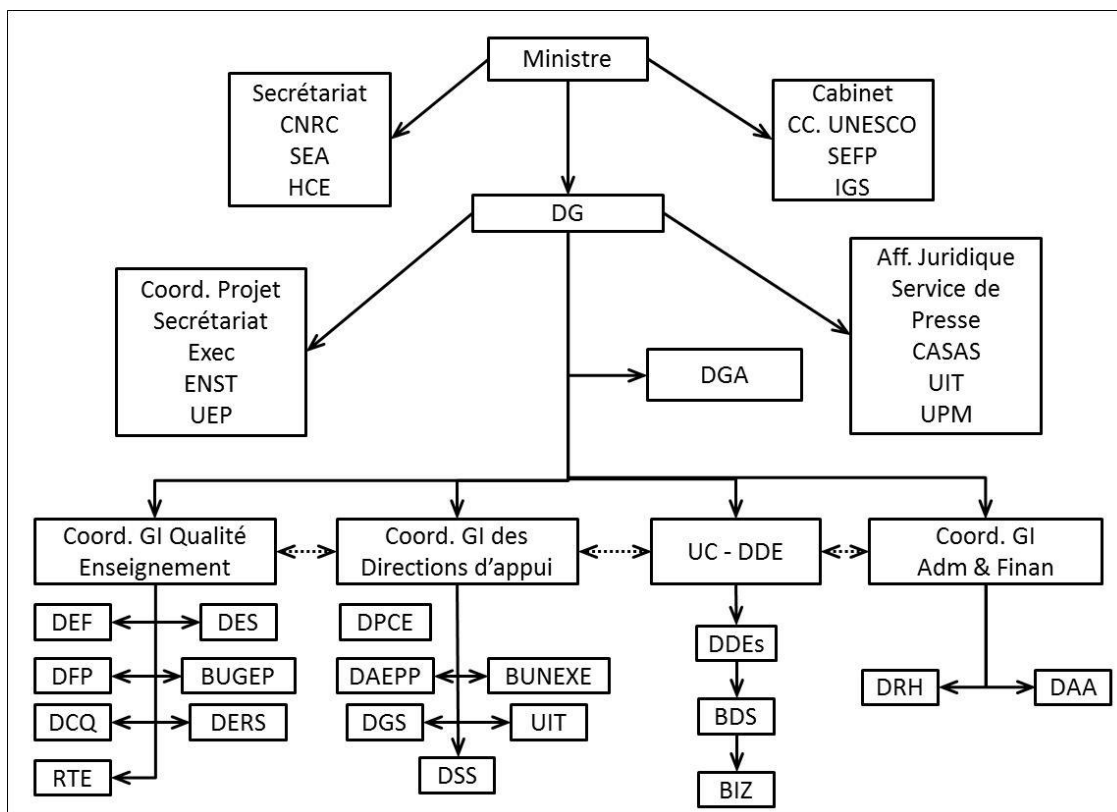
次官補佐

Denis CADEAU次官の委任を受け

国家教育・職業訓練省

ハイチ共和国

関係機関の組織図



ハイチ国家教育・職業訓練省（MENFP）組織図

## 要請校リスト及び優先順位

## [Écoles cibles dans le département du Centre]

No.	Nom d'école	Commune	Section Communale	Ordre de priorité
1	Ecole Nationale de Crête-Brûlée	Mirebalais	4eme Section Crête-Brûlée	B
2	Ecole Nationale de Marché-Canard	Mirebalais	1ere section Gascogne	B
3	Ecole Nationale de Trianon	Mirebalais	3eme Section Grand Boucan	A
4	Ecole Nationale de Village Espérance	Mirebalais	Mirebalais	B
5	Ecole Nationale de Baille-Tourible	Thomonde	Baille Trourible	B
6	Ecole Nationale d'Henry Christophe	Thomonde	Ville de Thomonde	A
7	Ecole Nationale de Grande Savane	Saut d'Eau	Riviere-Canot	—
8	Ecole Nationale de Rivière Canot	Saut d'Eau	Riviere-Canot	—
9	Ecole Nationale de Destaingville	Saut d'Eau	La selle	B
10	Ecole Nationale de Boucan Carré	Boucan Carré	Boucan Carré	A
11	Ecole Nationale d'Immaculée Conception	Hinche	Ville d'Hinche	A
12	Ecole Nationale de Toussaint Louverture	Hinche	Ville d'Hinche	A
13	Ecole Nationale de Guy Malary	Hinche	Juanaria	B
14	Ecole Nationale de Marmont	Hinche	Marmont	A
15	Ecole Nationale de Bouloume	Thomassique	Matelgate	B
16	Ecole Nationale de Dubois Rendez-Joie	Thomassique	Matelgate	B
17	Ecole Nationale de Lacetacte	Thomassique	Matelgate	B

## [Écoles cibles dans le département de l'Artibonite]

No.	Nom d'école	Commune	Section Communale	Ordre de priorité
18	Ecole Nationale de Charles Belair	Verrettes	Desarmes	A
19	Ecole Nationale de Desarmes	Verrettes	Desarmes	A

A :優先順位高い

B :優先順位低い

— :対象外

### 対象候補サイト選定基準

1. 建設に十分な敷地が確保され、その土地所有権が確保されている学校
2. 要請サイトが河川の河道変化によって浸食される可能性が低い学校
3. 地盤の良好な学校
4. 相手国政府及び他の援助機関によって同一サイトに同種計画の実施及び計画がなく、教室数が足りていない学校
5. 生徒数及び近隣住民数が多く、裨益性が高い学校
6. 教員確保、運営予算確保、関係者の施設維持管理の協力が得られる学校
7. 車両によって建設敷材を建設場所、または近辺まで運搬可能な学校
8. 建設実施段階における施工監理の効率上、他の計画対象校から極端に離れていない学校
9. 治安面で問題のない学校

## 一般無償資金協力制度概要 (Japanese Grant Aid (Provisional))

### 無償資金協力

日本国政府は ODA 業務に係る質の改善を図るため組織改革を行い、その一環として 2008 年 10 月 1 日に新 JICA 法が施行された。本法及び日本国政府の決定に基づき、JICA が無償資金協力の実施機関となった。

無償資金協力とは被援助国に返済義務を課さないで資金を供与する援助で、被援助国が自国の経済・社会の発展のために役立つ施設、資機材及び役務（技術あるいは輸送等）を調達するのに必要な資金を、我が国の関係法令に従って以下のような原則により贈与するものである。日本国政府が資材・機材、設備等を直接に調達して現物供与する形態はとっていない。

#### 1. 無償資金協力実施の手順

我が国の無償資金協力は次のような手順により行われる。

- 協力準備調査 JICA により実施
- 審査及び承認 日本国政府及び JICA による審査、閣議による承認
- 実施の決定 日本国政府と被援助国間の口上書交換
- 贈与契約 JICA と被援助国間の契約締結
- 実施 贈与契約に基づくプロジェクトの実施

#### 2. 調査の位置づけ

##### (1) 調査の内容

JICA が実施する協力準備調査の目的は、JICA 及び日本国政府が無償資金協力の審査を行う際に必要な基礎的資料（判断材料）を提供することであり、その内容は以下のとおりである。

- プロジェクトの背景、目的、効果並びに実施に必要な被援助国側関係機関の能力の確認
- 無償資金協力実施の妥当性について技術面、財政面、社会・経済面での検証
- プロジェクトの基本構想について双方で確認
- プロジェクトの概略設計策定
- 概略事業費の積算

なお、要望された内容が全てそのまま協力の対象となるのではなく、我が国の無償資金協力のスキーム等を勘案し、基本構想が確認される。

また、無償資金協力として実施するに当たって、JICA は被援助国側の自助努力を求める立場から被援助国にも必要な措置を求めており、この措置が実施を担当する機関以外の所管事項である場合であってもその実施の担保を求めるものであり、最終的には被援助国政府の関係する機関全てとの確認をミニッツにより行う。



## **(2) コンサルタントの選定**

調査の実施に際して JICA は登録業者の中からプロポーザル方式によりコンサルタントを選定する。

## **(3) 調査結果**

調査報告書は JICA によって検討され、無償資金協力の妥当性が確認された後、JICA は無償資金協力実施に係る審査を日本国政府に提言する。

## **3. 無償資金協力のスキーム**

### **(1) 交換公文(E/N)及び贈与契約(G/A)**

無償資金協力が閣議によって承認の後、交換公文 (E/N) が日本国政府と被援助国政府との間で署名され、引き続き JICA と被援助政府との間で贈与契約 (G/A) が締結される。G/A は支払条件、被援助国の責務、調達条件といった、当該プロジェクトの実施に必要とされる条項を定めるものである。

### **(2) コンサルタントの選定**

技術的一貫性を保つため、協力準備調査を実施したコンサルタントは、E/N 及び G/A の後の当該プロジェクトに引き続き従事するため、JICA によって被援助国へ推薦される。

### **(3) 調達適格国**

無償資金協力の資金は、原則として、日本国又は被援助国の生産物ならびに日本国民又は被援助国民の役務を購入するために使用される。なお、無償資金協力の資金は JICA 及び被援助国政府 (又は政府が指定する当局) が必要と認める場合には第三国 (日本国又は被援助国以外) の生産物の購入又は役務の購入にも使用することが可能である。但し、無償資金協力を実施するに当たって必要とするプライムコントラクター、即ち、コンサルタント、施工業者及び調達業者は「日本国民」に限定される (ここでいう「日本国民」という語は日本国の自然人又はその支配する日本国の法人を意味する)。

### **(4) 「認証」の必要性**

被援助国政府 (又は政府が指定する当局) が行う「日本国民」との契約は「円貨建」で締結され、かつ、JICA による「認証」を必要とする。「認証」は贈与財源が日本国民の税金であることによる。

### **(5) 被援助国に求められる措置**

無償資金協力が実施されるに際して被援助国政府は別紙のような措置等が求められる。

### **(6) 「適正使用」**

無償資金協力により建設される施設及び購入される機材が、適正かつ効果的に維持され、使用されること、並びにそのために必要な要員等の確保を行うこと。また、無償資金協力によって負担される経費を除き必要な維持・管理費全ての経費を負担すること。

#### **(7) 「輸出及び再輸出」**

無償資金協力により購入される生産物は被援助国より輸出あるいは再輸出されてはならない。

#### **(8) 銀行取極(B/A)**

- a) 被援助国政府（又は指定された当局）は日本国内の銀行に被援助国政府名義の口座を開設する必要がある。JICA は認証された契約に基づいて被援助国政府又は政府が指定する当局が負う債務の弁済に充てるための資金を右勘定に「日本円」で支払うことにより無償資金協力を実施する。
- b) JICAによる支払いは被援助国政府又は政府が指定する当局が発行する「支払授權書(A/P)」に基づいて「銀行」が支払請求書を JICA に提出した時に行われる。

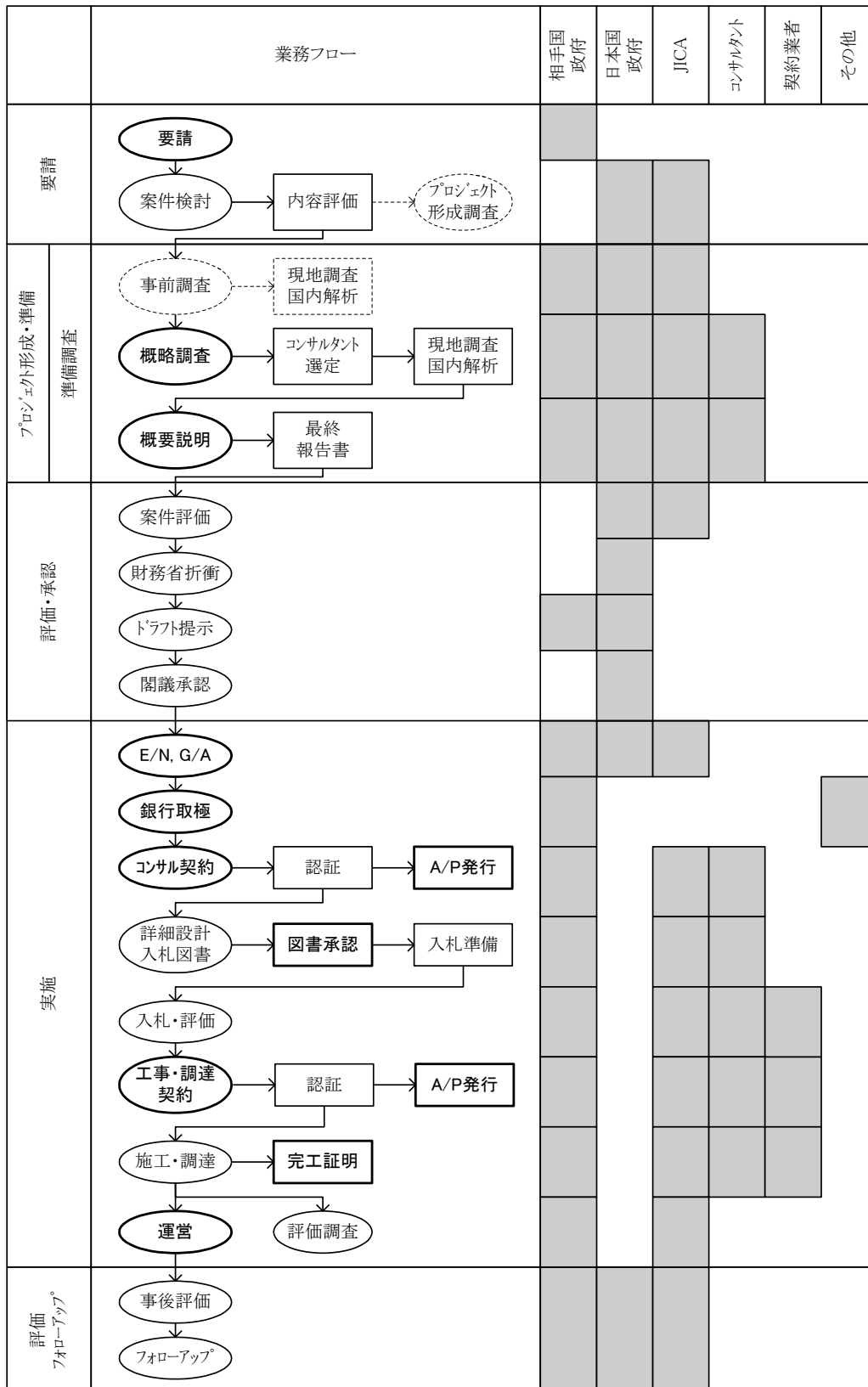
#### **(9) 支払授權書(A/P)**

被援助国政府は、銀行取極を締結した銀行に対し、支払授權書の通知手数料及び支払い手数料を負担しなければならない。

#### **(10) 社会環境配慮**

被援助国政府は当該プロジェクトに対して社会環境配慮を確保しなければならない。また、被援助国の環境規制及び「JICA 社会環境配慮ガイドライン」に従わなければならない。

無償資金協力手続きのフローチャート  
 (Implementation Flow of Japanese Grant after E/N and G/A)



両国政府に求められる主な措置  
(Major Undertakings to be Taken by Each Government)

No	項目	日本政府による負担事項	被援助国による負担事項
1	プロジェクトの実施に必要な敷地の確保及び整地		●
2	以下の諸施設の建設		
	1) 建物	●	
	2) 敷地外周塀		●
	3) 駐車場	●	
	4) 敷地内の道路	●	
	5) 敷地外の道路		●
3	プロジェクトの実施に必要な電力の供給、給水、排水その他付随的なサービスの供給		
	1) 電力		
	a. 敷地までの電力引き込み		●
	b. 指定位置からの配線及び敷地内の電力供給システム	●	
	c. メインブレーカー、変電施設	●	
	2) 給水		
	a. 敷地までの市水本管引込み		●
	b. 敷地内の給水システム(受水槽、高架水槽)	●	
	3) 排水		
	a. 敷地までの排水本管(雨水他)		●
	b. 敷地内排水システム(雑排水、雨水他)	●	
	4) ガス	N.A.	N.A.
	a. 敷地までのガス本管引込み		
	b. 敷地内ガス配管		
	5) 電話	N.A.	N.A.
	a. 指定MDFまでの通信回線の接続		
	b. MDF以降の建物内の通信システム		
	6) 家具及び機材		
	a. 一般家具		●
	b. プロジェクト用機材	●	
4	被援助国の陸揚港での製品の速やかな荷卸しと通関を確実にし、国内輸送を支援する。		
	1) 調達国から被援助国までの海上(空路)輸送	●	
	2) 荷揚げ港からサイトまでの国内輸送	(●)	(●)
5	被援助国における物品及び役務の調達に関して課せられる関税、国内税、その他の財政的な義務を免除を保証すること		●
6	本プロジェクトに従事する日本人または第三人に対する入国許可、滞在許可ならびに就労許可を与えること。		●
7	プロジェクトの実施により建設された施設や供与された機材を適切かつ効果的に運用、維持管理する。		●
8	プロジェクトの実施に必要で、日本の無償資金協力によりカバーされない全ての費用を負担すること		●
9	銀行取極(B/A)に係る日本の銀行に対する手数料の負担		●
	1) 支払い授權書(A/P)の発効手数料		●
	2) 支払い手数料		●
10	プロジェクトの実施に当たり、自然及び社会環境に対する配慮を行う。		●

## 2013 年 8 月 12 日付無償資金協力要請書

**Formulaire de requête d'aide financière non-remboursable du  
Gouvernement du Japon**

---

**1. Nom du pays bénéficiaire**

Haïti

**2. Date de présentation de la requête**

12 août 2013

**3. Bureau d'administration qui présente la requête**

a) Nom du Bureau d'administration qui présente la requête :

Ministère de l'Éducation Nationale et la Formation Professionnelle (MENFP)

b) Nom et Titre du Responsable :

Denis Cadeau, Directeur Général du MENFP

**4. Coordonnées du responsable**

Adresse : 5 Rue Dr. Audain, Port-au-Prince, Haïti

Email : [deniscadeau2007@yahoo.fr](mailto:deniscadeau2007@yahoo.fr)

Téléphone : 3 695 5577

**5. Titre du projet / programme**

Projet de Construction d'écoles publiques fondamentales et de lycées

**6. Contexte de la requête**

Après le séisme du 12 janvier 2010, sur la base du rapport du Groupe de Travail sur l'Éducation et de la Formation (GTEF), le MENFP, dans la perspective de refondation du secteur de l'éducation en Haïti, a élaboré le Plan Opérationnel (PO) 2010-15 avec la collaboration des Partenaires Techniques et Financiers du secteur. En fait, les données disponibles indiquent que des progrès considérables se sont réalisés dans le système éducatif en Haïti, avec l'appui de ces différents Partenaires, en dépit des dégâts catastrophiques causés par ce séisme dévastateur.

Néanmoins, le secteur de l'éducation fait face encore à beaucoup de défis, dont l'un des plus grands problèmes demeure le manque d'écoles publiques pouvant accueillir des enfants gratuitement. Selon le recensement scolaire 2010-2011, le ratio est de 12 écoles non-publiques, pour 88 publiques. Depuis le tremblement de terre du 12 janvier 2010, plus de 2 300 salles de classe sont construites par l'état haïtien et les partenaires, mais la plupart est dans les zones touchées par le séisme et pour les classes de 1e et 2e cycles du fondamental. Beaucoup d'enfants sont privés de l'opportunité de continuer leur éducation après la 6e année fondamentale, malgré l'objectif du MENFP de promouvoir l'éducation fondamentale complète de 9 ans.

Ce projet vise à construire de salles de classe pour les écoles fondamentales et les lycées, afin d'augmenter l'accès à l'éducation fondamentale complète de 9 ans dans les départements du Centre et l'Artibonite.

**7. Résumé du programme**

a) Objectif général

Augmenter l'accès à l'éducation fondamentale complète et secondaire de qualité dans les départements du Centre et de l'Artibonite

b) Objectifs spécifiques

- Augmenter les effectifs et la qualité des écoles construites par la JICA
- Augmenter l'accès à beaucoup plus d'enfants

c) Résultats escomptés

Construire/ajouter des salles de classes des écoles fondamentales et des lycées

8. Activités prévues dans le programme

- Conception de la construction
- Préparation du terrain
- Construction des salles de classe et d'autres facilités des écoles
- Provision et fourniture de mobiliers scolaires

9. Contribution du Gouvernement Bénéficiaire (Haïti)

Le MENFP mettra pour la réalisation du projet, des terrains et Ingénieur civil devant assurer la supervision des chantiers, ainsi que des salles de classes provisoires en cas où la construction dérange les activités scolaires de certaines écoles.

Une première liste indicative désignant la localisation des écoles à construire est fournie en annexe.

10. Contribution du Gouvernement du Japon

- Préparation du terrain, conception, construction de salles de classe, toilettes, laboratoires, bibliothèques, terrains de sport, cuisines et des bureaux administratifs etc.
- Fourniture de mobiliers scolaires

11. Rapport entre le programme et la coopération technique, les aides financières remboursables et non remboursables, ou l'assistance multilatérale émanant du Japon

- Dix-sept écoles communautaires ont été construites (2006-2012) par le financement de l'Ambassade du Japon
- Trois (3) lycées sont en construction dans le Département du Centre avec l'aide du Japon, en plus d'une assistance technique en Agriculture

12. Période d'exécution de l'étude et/ou année de mise en œuvre du projet/programme souhaités :

12 mois, 2015-2016

13. Projet/Programme au regard de la problématique du genre :

N/A

14. Assistance apportés par d'autres bailleurs de fonds au secteur concerné :

Le secteur éducatif reçoit l'appui financier et technique d'autres bailleurs tel que l'Agence Française de Développement, la Banque Interaméricaine de Développement (BiD), la Banque Mondiale, la Coopération Canadienne (ACDI), la Coopération Espagnole (AECID), la Coopération Suisse, Organisation Internationale du Travail, Programme Alimentaire Mondiale, UNESCO, UNICEF, Union Européenne, USAID.

15. Considération environnementales et sociales (Remplir le formulaire de protection)

N/A

	Nom de l'école	Commune	Section Communale
<b>CENTRE</b>			
1	École Nationale de Crête-Brûlée	Mirebalais	4eme Section Crête-Brûlée
2	École Nationale de Marché Canard	Mirebalais	1ere section Gascogne
3	École Nationale de Trianon	Mirebalais	3eme Section Grand Boucan
4	École Nle de Village Esperance	Mirebalais	Mirebalais
5	École Nationale de Baille Trouible	Thomonde	Baille Trouible
6	École Nationale de Henry Christophe	Thomonde	Ville de Thomonde
7	École Nationale de Grand Savane	Saut d'Eau	Riviere-Canot
8	École Nationale de Mme Jacques	Saut d'Eau	Riviere-Canot
9	Lycée de Saut d'Eau	Saut d'Eau	Ville de Saut d'Eau
10	Lycée de Boucan Carré	Boucan Carré	Boucan Carré
11	École Nationale d'Immaculée Conception	Hinche	Ville d'Hinche
12	École Nationale de Toussaint Louverture	Hinche	Ville d'Hinche
13	École Nationale de Guy Malery	Hinche	Juanaria
14	École Nationale de Marmont	Hinche	Marmont
15	École Nationale Bouloume	Thomassique	Matelgate
16	École Nationale de Dubois Rendez-Joie	Thomassique	Matelgate
17	École Nationale de Lacetacte	Thomassique	Matelgate
<b>ARTIBONITE</b>			
18	Lycée de Verettes	Verettes	Desarmes
19	École Nationale de Desarmes	Verettes	Desarmes

49

概略設計概要説明調査時討議議事録 (M/D) 2015年12月3日 (仏文)

Procès-verbal des discussions  
relatives à l'Étude préparatoire du Projet de Construction  
d'Écoles Fondamentales des Départements du Centre et de l'Artibonite

Sur la base de l'étude sur le terrain et des discussions entre les deux parties réalisées entre octobre et décembre 2014 en République d'Haïti (ci-après dénommée « Haïti »), et des examens effectués au Japon sur le projet, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après dénommée la « JICA ») a élaboré le Rapport de l'étude préparatoire (avant-projet) (ci-après dénommé « l'avant-projet du Rapport »).

Afin d'expliquer le contenu de l'avant-projet du Rapport et d'en discuter avec les agents concernés du Gouvernement d'Haïti, la JICA a envoyé une mission d'étude, qui est dirigée par Hideharu TACHIBANA, directeur de la 2<sup>ème</sup> section d'enseignement de base, groupe d'enseignement de base, département de développement humain de la JICA, du 26 novembre au 4 décembre 2015 (ci-après désignée la « Mission »).

À l'issue des discussions avec les personnes concernées, les deux parties ont confirmé les principaux éléments mentionnés dans l'Appendice.

Fait à Port-au-Prince, le 3 décembre 2015



Hideharu TACHIBANA  
Chef de Mission  
Mission d'étude préparatoire  
(Étude sur le terrain II)  
Agence Japonaise de  
Coopération Internationale (JICA)  
Japon



Booz Philippe PIERRE  
Coordonnateur Générale  
Pôle Appui  
Par ordre du Directeur Général,  
Monsieur Rénoïd TELFORT, empêché  
Ministère de l'Éducation Nationale et de la  
Formation Professionnelle (MENFP)  
République d'Haïti



## APPENDICES

1. Contenu du Rapport de l'Étude préparatoire (avant-projet)  
La partie haïtienne a donné son accord de principe sur le contenu du Rapport de l'Étude préparatoire (avant-projet) expliqué par la Mission, et l'a accepté.
2. Nom de l'Étude préparatoire  
Les deux parties ont confirmé le nom de l'Étude préparatoire qui est « l'Étude préparatoire du Projet de Construction d'Écoles Fondamentales des Département du Centre et de l'Artibonite ».
3. Installations et équipements faisant l'objet du Projet  
La Mission a donné des explications sur la liste des installations et du mobilier scolaire faisant l'objet du Projet (Annexe 1), qui a été déterminée à la suite des examens effectués au Japon concernant les résultats de l'étude sur le terrain, et la partie haïtienne l'a compris. Cependant, la Mission a également expliqué que le contenu de cette liste est susceptible d'être modifié en cas de chevauchement du Projet avec ceux d'un autre bailleur de fonds, et la partie haïtienne l'a compris.
4. Organisme responsable et organisme d'exécution  
Les deux parties ont confirmé l'organisme responsable et l'organisme d'exécution comme suit :
  - 4-1. L'organisme responsable est le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP), et la DGS sera chargée de la supervision technique.
  - 4-2. L'organisme d'exécution est la Direction Départementale d'Éducation (ci-après dénommée la « DDE ») des départements du Centre et de l'Artibonite. L'organisme d'exécution coordonnera les organismes concernés afin d'assurer une bonne mise en œuvre du Projet, et que les mesures soient prises par les organismes compétents de manière appropriée et dans les temps impartis.
5. Calendrier de la mise en œuvre du Projet  
La Mission a expliqué à la partie haïtienne le calendrier provisoire de la mise en œuvre qui est joint à l'Annexe 6.
6. Coût approximatif du Projet  
La Mission a expliqué le coût approximatif du Projet (Annexe 3). Les deux parties

ont confirmé que ledit coût ne doit pas être communiqué à de tierces personnes autres que les personnes concernées par le Projet avant la conclusion de tous les contrats relatifs au Projet.

Les deux parties ont confirmé que le coût approximatif du Projet indiqué dans l'avant-projet du Rapport est un montant estimatif qui fera l'objet de l'examen du Gouvernement du Japon jusqu'à son approbation définitive.

7. Confidentialité des informations relatives au Projet

Les deux parties ont confirmé que le coût approximatif et tous les documents tels que les spécifications techniques du Projet ne devront être copiés ou divulgués à aucune tierce personne jusqu'à ce que tous les contrats du Projet soient conclus.

8. Système de la coopération financière non remboursable du Japon et mesures qui doivent être prises par les deux parties

La partie haïtienne a compris le système de l'aide financière non remboursable du Japon indiqué aux Annexes 4 et 5 du résumé des discussions signé le 3 novembre 2014 entre les deux parties, et s'est mise d'accord sur la prise de mesures nécessaires à l'exécution par le Gouvernement d'Haïti des éléments énumérés à l'Annexe 6. La Mission a de nouveau expliqué ceci, et la partie haïtienne a bien pris connaissance du système et de la procédure de l'aide financière non remboursable du Japon indiqués aux Annexes 4 et 5, et des mesures qui doivent être prises par le Gouvernement d'Haïti.

Ayant compris ceci, les deux parties ont confirmé les mesures plus concrètes indiquées à l'Annexe 7, et se sont assurées que des mesures nécessaires et des coordinations seront effectuées, y compris l'affectation des budgets qui est une condition préalable à la mise en œuvre du Projet. Les deux parties ont, par ailleurs, convenu que l'Annexe 7 sera joint à l'Accord de Don, et que les mesures indiquées doivent être achevées avant la conclusion de l'Accord de Don. Les deux parties ont également confirmé que le contenu de l'Annexe 7 est susceptible d'être modifié suivant les résultats de la conception détaillé

9. Effets attendus et indicateurs

Les deux partis ont convenu que les indicateurs clés pour les effets attendus sont comme suit. La partie haïtienne a la responsabilité d'effectuer le suivi concernant l'avancement des indicateurs et d'atteindre le but en 2020.

[Effet quantitatif]

H

6

Indicateur	Base de référence (2014/15)	But (2020/21) 【Trois ans après l'achèvement de la construction】
Le nombre de salles de classe disponibles pour l'utilisation continue pour les 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycles.	61 salles de classe	109 salles de classe
Le nombre de salles de classe disponibles pour l'utilisation continue pour le 3 <sup>e</sup> cycle.	37 salles de classe	88 salles de classe
Le nombre d'élèves dans une salle de classe disponible pour l'utilisation continue pour les 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycles.	96 élèves (2,40 fois plus que le nombre standard)	54 élèves (1,35 fois plus que le nombre standard)
Le nombre d'élèves dans une salle de classe disponible pour l'utilisation continue pour le 3 <sup>e</sup> cycle.	108 élèves (2,70 fois plus que le nombre standard)	45 élèves (1,13 fois plus que le nombre standard)

[Effet qualitatif]

- Améliorer la qualité de l'éducation par le biais de la construction des installations scolaires et la mise en place des équipements pour les écoles.
- Améliorer l'environnement scolaire pour les filles par le biais de la mise en place des cabines de toilettes séparées pour garçon et fille.
- Les installations construites seront utilisées en tant qu'abris d'évacuation en cas de catastrophes naturelles, en raison de leur conception tenant compte des séismes et de la résistance au vent.

10. Composante soft (assistance technique)

Les deux parties ont convenu que la composante soft suivante sera mise en œuvre dans le cadre du Projet en vue de la gestion et de la maintenance durables des installations fournies. La partie haïtienne a confirmé qu'elle affectera un nombre nécessaire d'homologues compétents et appropriés tels qu'indiqués dans l'avant-projet du Rapport.

- Maintenance des installations construites et la diffusion de l'éducation à la santé.
- Fournir des activités relatives à la prévention de sinistres.

H

0

11. Considérations des risques des catastrophes naturelles

La Mission a expliqué que la JICA tente d'effectuer une évaluation des risques des catastrophes naturelles pour tous ses projets avant leur mise en œuvre, et ceci suivant la tendance internationale relative à « l'intégration de réduction des risques de catastrophes ». Aussi, le Projet sera réalisé de telle sorte que des mesures de prévention des sinistres soient prises concernant aussi bien la conception des bâtiments que l'éducation de prévention.

La partie haïtienne a pris connaissance du principe susmentionné de la JICA, et a confirmé qu'elle prendra dûment considération des risques des catastrophes naturelles.

12. Suivi pendant la mise en œuvre

Les deux parties ont confirmé que le Projet sera suivi chaque mois par l'organisme d'exécution au moyen du Rapport de Suivi du Projet (RSP) indiqué à l'Annexe 8.

13. Évaluation ex post

La JICA mènera une évaluation ex post trois (3) ans après l'achèvement du Projet en ce qui concerne les cinq critères d'évaluation (pertinence, efficacité, efficience, impact, viabilité) du Projet. La partie haïtienne est appelée à apporter un soutien à cet effet.

14. Calendrier de l'étude

La JICA achèvera le Rapport final de l'Étude préparatoire conformément aux éléments confirmés, et le fera parvenir à la partie haïtienne vers le mois de juin 2016.

15. Considérations environnementales et sociales

Le Projet est considéré comme ayant un impact négatif minime sur l'environnement dans le cadre des « Lignes directrices relatives aux considérations environnementales et sociales de la JICA (avril 2010).

16. Autres points concernés

16-1. Gestion et maintenance des installations

Étant donné que la gestion adéquate des biens a un impact considérable sur la durée de vie des installations et du coût de la maintenance de celles-ci, la Mission a expliqué l'importance de la gestion et de la maintenance des installations construites par le Projet. La partie haïtienne affectera le personnel et le budget suffisants pour la gestion et la maintenance appropriées des installations. Les coûts annuels de la gestion et de la maintenance sont estimés tels qu'indiqués à l'Annexe

af

af

#### 16-2. Titre foncier

Les deux parties ont convenu de la fourniture des titres fonciers émis par la Direction Générale des Impôts suivant le résumé des discussions signé le 3 novembre 2014. Le MENFP a expliqué que les titres fonciers émis par les mairies étaient déjà fournis, et que ceci n'entrave pas la mise en œuvre du Projet. Cependant, la Mission a réitéré sa demande de faire tous les efforts possibles pour obtenir les titres fonciers émis par la Direction Générale des Impôts pour tous les sites, et de transmettre ceux-ci au plus tard avant la conclusion de l'Accord de Don.

16-3. La partie haïtienne a demandé que le nivellement et la préparation du terrain de l'école N°13 « EN de Guy Malary » soient pris en charge par la partie japonaise, étant donné que ceux-ci sont indissociables des travaux de construction pour une exécution conforme à la conception.

#### 16-4. Divulgateion des informations

Les deux parties ont confirmé que les résultats de l'étude, sauf le coût du Projet, seront publiés après l'achèvement de l'Étude préparatoire. Tous les résultats de l'étude, y compris le coût du projet, seront publiés, lorsque tous les contrats pour le Projet auront été conclus.

Annexe 1 Liste des installations cibles et du mobilier scolaire

Annexe 2 Organigramme des organismes concernés

Annexe 3 Estimation approximative du coût du Projet (part assignée à la partie japonais ) et estimation des tâches à la charge d'Haïti

Annexe 4 Système de la coopération financière non remboursable du Japon

Annexe 5 Procédure de l'aide financière non remboursable

Annexe 6 Calendrier d'exécution du Projet

Annexe 7 Principales mesures à prendre par le gouvernement du pays bénéficiaire et par la coopération financière non remboursable du Japon

Annexe 8 Rapport de Suivi du Projet

Annexe 9 Estimation du coût de maintenance et gestion (de 13 écoles)

### Liste des installations cibles et du mobilier scolaire

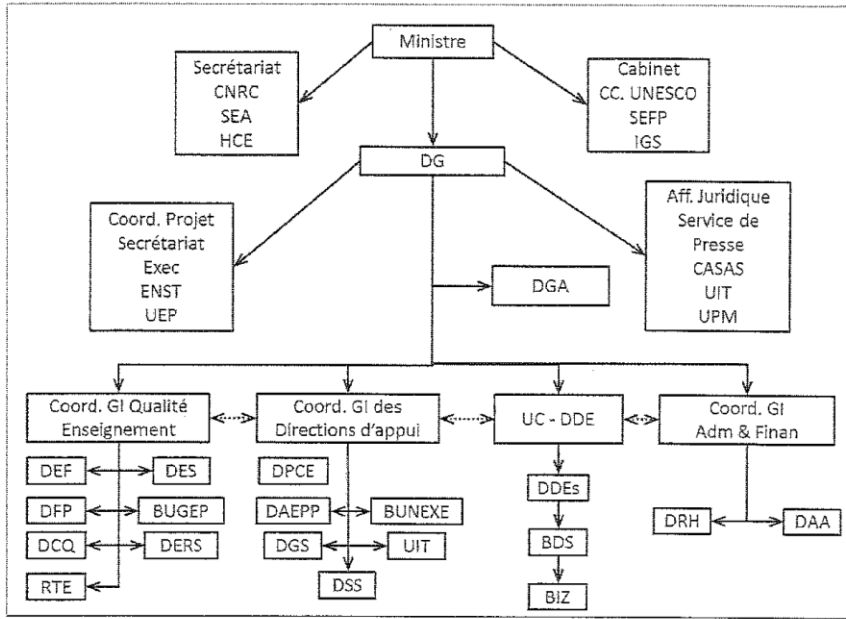
#### Installations cibles

Département	No.	Nom de l'école	Commune	Niveau de priorité	Bloc de salles de classe				Toilette		
					Salle de classe	Bureau de directeur	Salle des enseignants	Magasin	Cabine	Accessible en fauteuil roulant	
Centre	1	EN de Crête-Brûlée	Mirebalais	A	3	0	1	0	4	1	
	3	EN de Trianon	Mirebalais	A	6	0	1	1	6	1	
	6	EN d'Henry Christophe	Thomonde	A	9	1	1	1	8	2	
	9	EN de Destaingville	Saut d'Eau	A	6	0	1	1	6	1	
	10	EN de Boucan Carré	Boucan Carré	A	9	1	1	1	8	2	
	11	EN d'Immaculée Conception	Hinche	B	6	0	0	0	6	1	
	12	EN de Toussaint Louverture	Hinche	A	12	0	1	1	10	2	
	13	EN de Guy Malary	Hinche	A	18	1	2	1	12	2	
	14	EN de Marmont	Hinche	A	6	0	1	1	6	1	
	Artibonite	18	EN de Charles Belair	Verrettes	A	9	1	1	1	8	2
		19	EN de Desarmes	Verrettes	A	6	0	0	0	6	1
	Centre	24	EN de Colladère	Hinche	A	3	0	1	0	4	1
		25	EN de Los Palis	Hinche	A	6	0	1	1	6	1
	<b>Total</b>					<b>99</b>	<b>4</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>90</b>	<b>18</b>

#### Mobilier scolaire

Département	No.	Nom de l'école	Commune	Salle de classe			Bureau de directeur	Salle des enseignants		
				Table/chaise pour élève	Bureau/chaise pour enseignant	Tableau noir	Bureau/chaise pour le bureau de directeur	Table pour la salle des enseignants	Chaise pour la salle des enseignants	
Centre	1	EN de Crête-Brûlée	Mirebalais	120	3	6	0	1	10	
	3	EN de Trianon	Mirebalais	240	6	12	0	1	10	
	6	EN d'Henry Christophe	Thomonde	360	9	18	1	1	10	
	9	EN de Destaingville	Saut d'Eau	240	6	12	0	1	10	
	10	EN de Boucan Carré	Boucan Carré	360	9	18	1	1	10	
	11	EN d'Immaculée Conception	Hinche	240	6	12	0	0	0	
	12	EN de Toussaint Louverture	Hinche	480	12	24	0	1	10	
	13	EN de Guy Malary	Hinche	720	18	36	1	2	20	
	14	EN de Marmont	Hinche	240	6	12	0	1	10	
	Artibonite	18	EN de Charles Belair	Verrettes	360	9	18	1	1	10
		19	EN de Desarmes	Verrettes	240	6	12	0	0	0
	Centre	24	EN de Colladère	Hinche	120	3	6	0	1	10
		25	EN de Los Palis	Hinche	240	6	12	0	1	10
	<b>Total</b>				<b>3 960</b>	<b>99</b>	<b>198</b>	<b>4</b>	<b>12</b>	<b>120</b>

**Organigramme des organismes concernés**



**Organigramme du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle**

21

0-

## Estimation approximative du coût du Projet (part assignée à la partie japonaise)

概略事業費については非公開

## Estimation des tâches à la charge d'Haïti

No. de l'école	Tâches à la charge de la partie haïtienne	USD
6	Installation des clôtures autour des terrains scolaires	11 500
10	Préparation des sites de construction prévus et transplantation des arbres et arbustes	1 500
11	Préparation des sites de construction prévus et transplantation des arbres et arbustes	1 500
12	Démontage et suppression des fondations de locaux sur les sites de construction prévus	1 000
13	Nivellement et préparation du terrain des sites de construction prévus	15 000
14	Construction d'une rampe d'accès de l'artère principale jusqu'au site pour les véhicules	2 000
18	Préparation du terrain des sites de construction prévus	1 000
19	Préparation du terrain des sites de construction prévus	1 000
24	Préparation du terrain des sites de construction prévus	1 000
-	Ouvrir le compte bancaire (Arrangement bancaire (A/B))	17 067
	<b>Total</b>	<b>52 567</b>

## Conditions de calcul

- 1) Au moment du calcul      Décembre 2014
- 2) Taux de change            1USD = 111,15 yens (valeur moyenne par virement télégraphique de sept. à nov. 2014)



## SYSTEME DE LA COOPERATION FINANCIERE NON-REMBOURSABLE DU JAPON

Le Gouvernement du Japon (ci-après dénommé "le Gdj") est au centre de l'exécution des réformes organisationnelles pour améliorer la qualité des opérations de l'Aide publique au développement (l'Apd), et dans le cadre de ce réajustement, une nouvelle loi de la JICA est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2008. En se basant sur la loi et la décision du Gdj, la JICA est devenue l'agence exécutive de la Coopération financière non-remboursable du Japon pour les Projets généraux, pour la Pêche et pour la Coopération Culturelle.

La coopération financière non-remboursable consiste en des fonds non-remboursables pour le pays bénéficiaire qui permettront de fournir les installations, les équipements et les services (services techniques ou transport des produits, etc.) pour le développement socio-économique du pays, selon les principes suivants et conformément aux lois et réglementations y afférentes du Japon. La coopération financière non-remboursable n'est pas effectuée sous forme de don de matériel en nature au pays bénéficiaire.

### 1. Procédures de la coopération financière non-remboursable du Japon

La coopération financière non-remboursable du Japon est menée comme suit :

Etude préliminaire (ci-après dénommée « 'l'Etude' »)

- L'Etude menée par la JICA

Estimation et approbation

- Estimation par le Gdj et la JICA. Approbation par le Conseil des ministres du Japon

Détermination de l'exécution

- L'Echange de Notes entre le Gdj et un pays bénéficiaire

Accord de Don (ci-après dénommé « l' 'A/D' »)

- Accord conclu entre la JICA et un pays bénéficiaire

Exécution

- mise en œuvre du Projet sur la base de l'A/D

### 2. Etude préliminaire

#### (1) Contenu de l'Etude

Le but de l'Etude est de fournir un document de base nécessaire pour l'estimation du Projet par la JICA et le Gdj.

Le contenu de l'Etude est le suivant:

- confirmer l'arrière-plan de la requête, les objectifs et les effets du Projet ainsi que les capacités de maintenance du pays bénéficiaire nécessaires à l'exécution du Projet.
- évaluer la pertinence de la coopération financière non-remboursable d'un point de vue technologique et socio-économique
- confirmer le concept de base du plan convenu après Concertations entre les deux parties
- préparer un concept de base du Projet ; et
- estimer les coûts du Projet

Le contenu de la requête par le pays bénéficiaire n'est pas obligatoirement approuvé en tant que contenu de la coopération financière non-remboursable. Le concept de base du projet doit être confirmé par rapport au cadre d'aide financière non-remboursable du Japon.

La JICA demande au gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer pour assurer son indépendance lors de l'exécution du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme du pays bénéficiaire en charge de l'exécution du Projet. Par conséquent, l'exécution du Projet doit être confirmée par toutes les organisations concernées du pays bénéficiaire par la signature des minutes des Concertations.

(2) Sélection des consultants

En vue de la bonne exécution de l'Etude, la JICA utilise un (des) consultant(s) enregistré(s). La JICA effectue une sélection basée sur des propositions soumises par ces derniers.

(3) Résultat de l'Etude

Le rapport de l'Etude est relu par la JICA, et après confirmation de la justesse du Projet, la JICA recommande au Gdj d'effectuer une estimation sur l'exécution du Projet.

**3. Plan de la coopération financière non-remboursable du Japon**

(1) L'E/N et l'A/D

Après l'approbation par le Conseil des ministres du Japon du Projet proposé par le gouvernement bénéficiaire, l'Echange de Notes (ci-après dénommé "l'E/N") sera signé entre le Gdj et le Gouvernement du pays bénéficiaire pour formuler une demande d'aide, qui sera suivie par la conclusion de l'A/D entre la JICA et le Gouvernement du pays bénéficiaire afin de définir les clauses nécessaires pour l'exécution du Projet, telles que les conditions de paiement, les responsabilités du Gouvernement du pays bénéficiaire, et les conditions d'obtention.

(2) Sélection des Consultants

Le(s) consultant(s) employé(s) pour l'Etude sera (seront) recommandé(s) par la JICA au pays bénéficiaire pour également travailler sur l'exécution du Projet après l'E/N et l'A/D en vue de maintenir l'uniformité technique.

(3) Pays d'origine éligible

La coopération financière non-remboursable du Japon doit être en principe réservée exclusivement à l'achat de produits provenant du Japon ou du pays bénéficiaire, et aux services des ressortissants japonais ou du pays bénéficiaire. Lorsque la JICA et le Gouvernement du pays bénéficiaire ou son autorité désignée le jugent nécessaire, la coopération financière non-remboursable peut être utilisée pour les produits ou les services tel que le transport d'un pays tiers (autre que le Japon ou le pays bénéficiaire). Toutefois, dans le cadre de la coopération financière non-remboursable, les principaux contractants, à savoir les sociétés de construction, la société de commerce nécessaires à l'exécution de la coopération, et le consultant principal doivent être exclusivement des ressortissants japonais. (Le terme "ressortissant japonais" signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises dirigées par des personnes physiques japonaises.)

(4) Nécessité de la vérification

Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé conclura les contrats en Yen japonais avec les ressortissants japonais. Ces contrats seront vérifiés par la JICA. Cette vérification est nécessaire car les fonds de la coopération financière non-remboursable proviennent des taxes des citoyens japonais.

(5) Principales dispositions à prendre par le gouvernement du pays bénéficiaire

Lors de l'exécution de la coopération financière non-remboursable, le pays bénéficiaire devra prendre les dispositions suivantes:

(6) "Usage adéquat"

Le Gouvernement du pays bénéficiaire est requis d'entretenir et d'utiliser les installations construites et les équipements achetés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable de manière adéquate et efficace et de désigner le personnel nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance ainsi que de prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable.

(7) "Exportation et Réexportation"

Les produits achetés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable ne doivent pas être exportés ou réexportés à partir du pays bénéficiaire.

(8) "Arrangement bancaire (A/B)"

- a) Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son "représentant autorisé" devra ouvrir un compte à son nom dans une banque au Japon (ci-après dénommée la "Banque"). La JICA exécutera la coopération financière non-remboursable en procédant aux paiements en Yen japonais pour couvrir les obligations du gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé conformément aux contrats vérifiés.
- b) Les paiements seront effectués lorsque les demandes de paiement seront présentées par la Banque au gouvernement du Japon conformément à l'Autorisation de Paiement émise par le gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé.

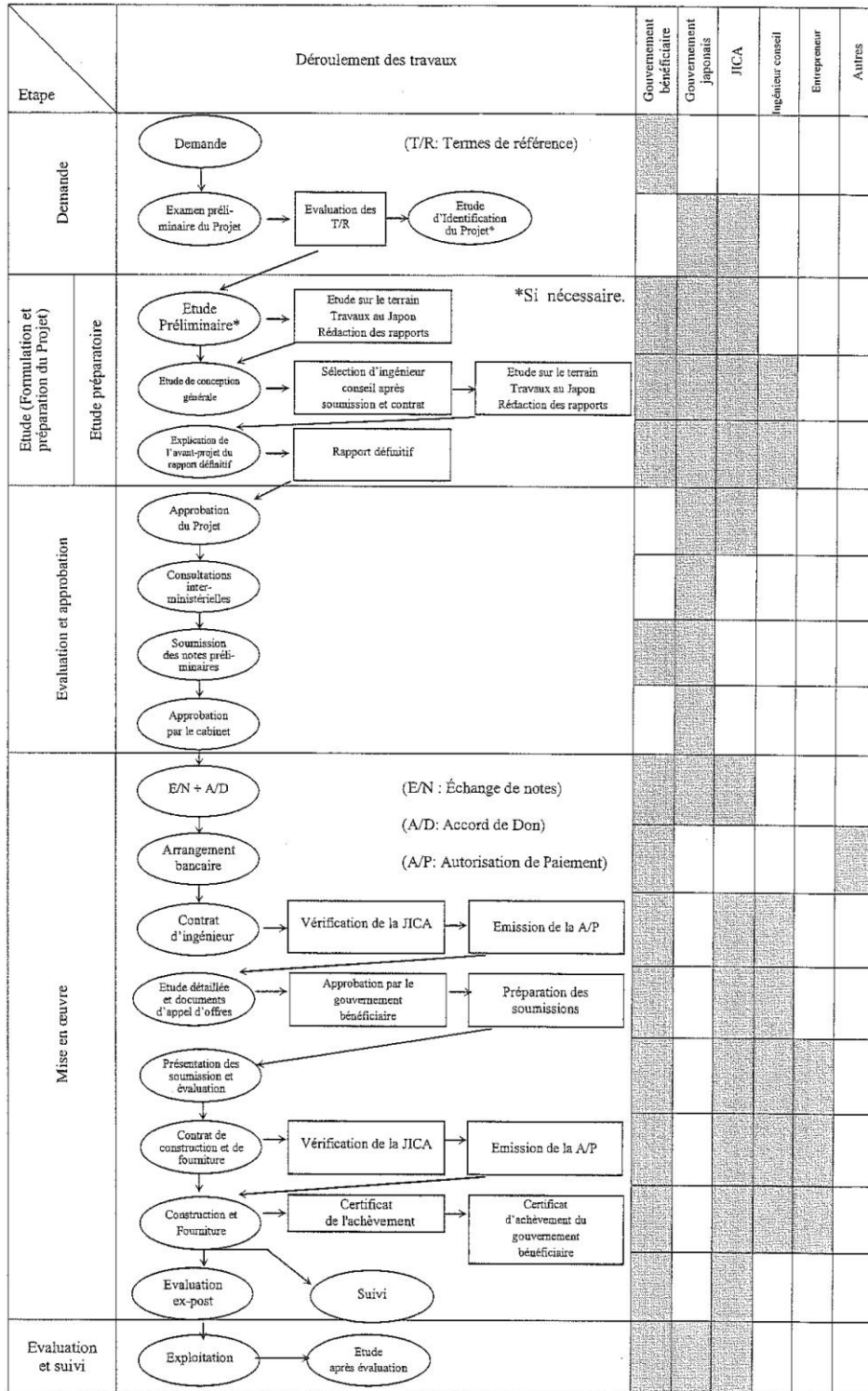
(9) Autorisation de Paiement (A/P)

Le Gouvernement du pays bénéficiaire devra régler à la banque la commission de notification de l'autorisation de paiement et la commission de paiement.

(10) Considérations sociales et environnementales

Le pays bénéficiaire doit assurer les considérations sociales et environnementales pour le Projet et doit suivre les règlements environnementaux du pays bénéficiaire et les directives socio-environnementales de la JICA.

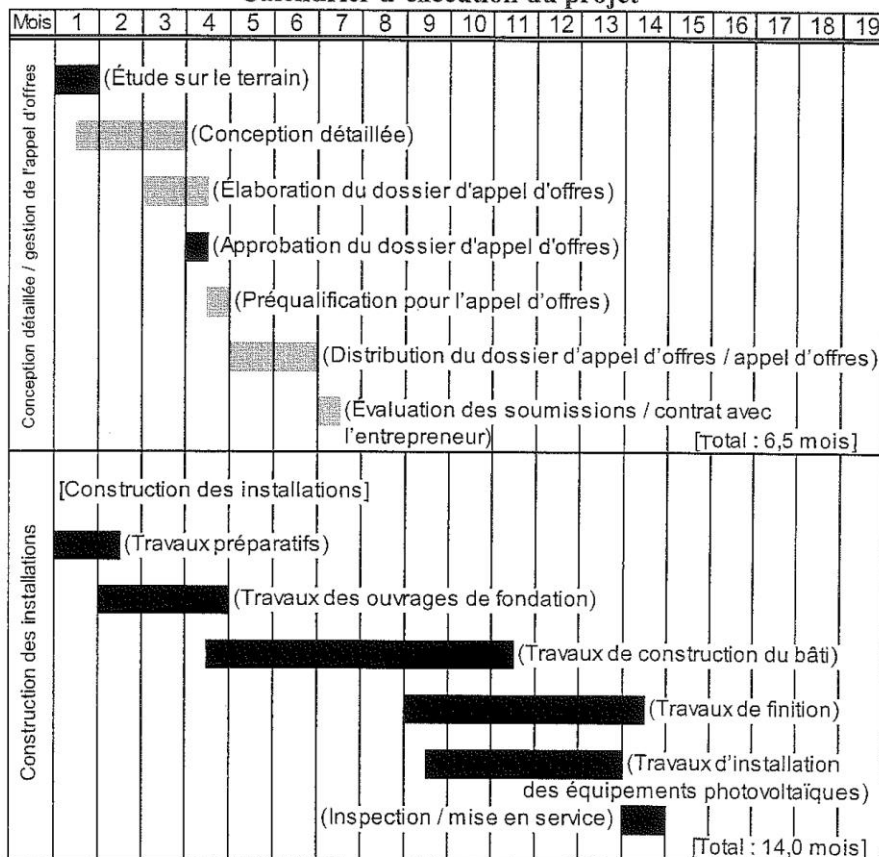
Procédure de l'aide financière non-remboursable



27

28

## Calendrier d'exécution du projet



■ : Travail sur le terrain    ■ : Travaux au Japon

## Principales mesures à prendre par le gouvernement du pays bénéficiaire

## 1. Avant l'adjudication

NO	Eléments	Délai	Responsable	Coût (USD)	Réf.
1	Ouvrir le compte bancaire (Arrangement bancaire (A/B)).	Dans un délai d'un mois après l'A/D	MENFP	17 067	
2	Assurer la disponibilité des terrains suivants : 1) Sites du Projet pour la construction de salles de classe (10 688,80 m <sup>2</sup> ). 2) Aire d'installations provisoires pour les travaux de construction et aire de stockage des matériaux, près de la zone du Projet. 3) Site de dépôt près de la zone du Projet. 4) Mise en place des clôtures autour du terrain de l'école pour EN-6.	Avant l'avis d'appel d'offres	MENFP	4) 11 500	
3	Obtenir le permis de construire, la licence, et l'autorisation. (1) Faire vérifier et approuver les dessins par des ingénieurs enregistrés. (2) Faire vérifier et approuver les dessins par le MPTPC. (3) Demander le permis de construire aux autorités locales.	Avant l'avis d'appel d'offres	MENFP	(1) (2) (3) 20	
4	Déblayer, niveler et défricher les sites. 1) Enlever les installations. 2) Installations existantes · Démontage et suppression des fondations de locaux sur le site de construction prévu pour EN-12. 3) Nivellement et défrichage des sites. · Préparation des sites de construction et transplantation des arbres et arbustes pour EN-10 et 11. · Nivellement et préparation du terrain sur le site de construction prévu pour EN-13. · Construction d'une rampe d'accès de l'artère principale jusqu'au site pour les véhicules pour EN-14. · Préparation du terrain des sites de construction prévus pour EN-18,19 et 24.	Avant l'avis d'appel d'offres	MENFP	1) N/A 2) 1 000 3) 23 000	

## 2. Pendant la mise en œuvre du Projet

NO	Eléments	Délai	Responsable	Coût	Réf.
1	Prendre en charge les commissions suivantes de la banque japonaise pour les services bancaires sur la base de l'A/B.				
	1) Commission de notification de l'A/P.	Dans un délai d'un mois après la signature du contrat	MENFP		
	2) Commission de paiement sur l'A/P.	Chaque paiement	MENFP		
2	Assurer le déchargement et le dédouanement rapides au port de débarquement dans le pays bénéficiaire.				
	1) Exonération des taxes et dédouanement des produits au port de débarquement.	Pendant le Project	MENFP/ MEF		
3	Accorder aux ressortissants japonais et/ou aux personnes physiques du pays tiers, dont les services seront nécessaires à la fourniture des produits et des services sous le contrat vérifié, les facilités nécessaires à l'entrée et au séjour dans le pays bénéficiaire pour l'exécution de leur travail.	Pendant le Project	MENFP/ MEF		
4	Assurer l'exonération des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges fiscales qui pourraient être imposés dans le pays bénéficiaire concernant l'achat des produits et/ou des services, et l'exonération assurée par les autorités désignées sans utiliser le Don. Les droits de douane et les taxes intérieures et d'autre charge fiscale relatés ci-dessus incluent la TVA, la taxe commerciale, l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés des nationaux japonais, la taxe aux résidents, la taxe sur les carburants, mais sans s'y restreindre, qui pourraient être imposées dans le pays bénéficiaire, à l'égard de la fourniture des produits et des services en vertu du contrat vérifié	Pendant le Project	MENFP/ MEF		
5	Prendre en charge toute dépense autre que celle prise en charge par la coopération financière non remboursable, et nécessaires aussi bien à la construction des installations qu'au transport et à la mise en place des équipements	Pendant le Project	MENFP		
6	Construire :				
	1) Des routes d'accès à l'extérieur du site			N/A	
	2) Des barrières et des clôtures.			N/A	
7	Fournir le mobilier et l'équipement, si nécessaire (mobilier courant et équipements qui ne sont pas supportés par l'aide financière non remboursable du Japon).				
	1) Mobilier courant et équipements		MENFP		
	2) Matériel didactique.		MENFP		
8	Assurer un nombre suffisant d'enseignants.		MENFP	7 300/an	
9	Entretien des salles de classe existantes de façon appropriée et efficace.		MENFP		
10	Respecter les lois haïtiennes et les lignes directrices de la JICA relatives aux considérations environnementales et sociales.		MENFP		

## 3. Après le Projet

NO	Eléments	Délai	Responsable	Coût	Réf.
1	Utiliser et entretenir correctement et efficacement les installations construites et des équipements fournis dans le cadre de la coopération financière non-remboursable	Après l'achèvement de la construction	MENFP	70 252/an	
	1) Allocation des coûts de maintenance				
	2) Structure d'opération et de maintenance				
	3) Vérification régulière / Inspection périodique				
	4) Exécution des mesures de sécurité appropriées.				

(A/B: Arrangement bancaire, A/P: Autorisation de paiement, N/A: Non Applicable)

**Principales mesures prises en charge par la coopération financière non remboursable du Japon**



\* : L'estimation des coûts est à titre provisoire, et fera l'objet de l'approbation du Gouvernement du Japon.

R

6



**Rapport de Suivi du Projet**

**Projet de Construction d'Écoles Fondamentales des Départements  
du Centre et de l'Artibonite  
en République d'Haïti**

**Accord de Don No. XXXXXXXX**

Mois 20XX

**Information sur l'organisation**

<b>Autorité (Signataire de l'A/D)</b>	Personne en charge _____ (Service) _____ Coordonnées Adresse: _____ Téléphone /FAX: _____ Email: _____
<b>Organisme responsable</b>	<u>Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle</u> Personne en charge _____ (Service) _____ Coordonnées Adresse: _____ Téléphone /FAX: _____ Email: _____
<b>Organisme d'exécution</b>	<u>Direction Départementale d'Éducation</u> Personne en charge _____ (Service) _____ Coordonnées Adresse: _____ Téléphone /FAX: _____ Email: _____

**Grandes lignes de l'Accord de Don:**

<b>Source de financement</b>	Gouvernement du Japon: Montant n'excédant pas JPY _____ mil. Gouvernement du (_____): _____
<b>Titre du projet</b>	Projet de Construction d'Écoles Fondamentales des Départements du Centre et de l'Artibonite
<b>E/N</b>	Date de signature: Durée:
<b>A/D</b>	Date de signature: Durée:

**1: Description du projet**

**1-1 Objectif du Projet**

**1-2 Nécessité du projet et sa priorité**

- La cohérence avec la politique de développement, le plan sectoriel, les plans de développement national et régional, et la demande du groupe cible et du pays bénéficiaire

**1-3 Efficacités et indicateurs**

- L'efficacité du projet

Effet quantitatif (Indicateurs de fonctionnement et d'effet)		
Indicateurs	Initial (Année )	Cible (Année )
<b>Effet quantitatif</b>		

**2: Exécution du projet**

**2-1 Etendue du projet**

Tableau 2-1-1a: Comparaison entre l'emplacement initial et l'emplacement actuel

Emplacement	Initial: (PV) Pièce(s) attaché(s): Carte	Actuel: (Rapport de Suivit du Projet (RSP) et Rapport d'Achèvement du Projet(RAP)) Pièce(s) attaché(s): Carte

Tableau 2-1-1b: Comparaison entre l'étendue initiale et l'étendue actuelle

Désignation	Initiale	Actuelle
(PV)	(PV)	(RSP et RAP)
La "composante soft" doit être compris dans les "items".		<p>Veillez indiquer non seulement la prévision la plus récente mais aussi des révisions apportées dans le passé chronologiquement</p> <p>Tout changement de conception doit être consigné, quel que soit son degré</p>

2-2 Calendrier d'exécution  
2-2-1 Calendrier d'exécution

Tableau 2-2-1: Comparaison entre le calendrier initial et le calendrier actuel

Désignation	Initial		Actuel
	Projet de Conception Générale (PCG)	A/D	
(PV)	(PV)		(RSP,RAP) Date de révision
<p>La "composante soft" doit être inclus dans les "items".</p> <p>Date d'achèvement du Projet</p>			<p>Veillez indiquer non seulement la prévision la plus récente mais aussi des révisions apportées dans le passé chronologiquement.</p>

\* La date d'achèvement est définie pour \_\_\_\_\_ au moment de A/D.

2-2-2 Raisons de changements de calendrier, et leurs répercussions sur le projet

(RSP et RAP)
--------------

2-3 Mesures à prendre par chaque gouvernement  
2-3-1 Principales mesures à prendre  
Voir la pièce jointe 2.

- 2-3-2 Activités  
Voir la pièce jointe 3.
- 2-3-3 Rapport sur le "Record of Discussions"(RD)  
Voir la pièce jointe 4.
- 2-4 Coût du projet
- 2-4-1 Coût du projet

Tableau 2-4-1: Comparaison entre le coût initialement prévu et le coût actuel pris en charge par le gouvernement du Japon  
(Confidentiel jusqu'à l'adjudication)

Désignation			Coût (Million Yen)	
	Initial	Actuel	Initial	Actuel
Construction d'installation (ou équipement)	La "composante soft" doit être inclus dans les "items".			Veillez indiquer non seulement la prévision la plus récente mais aussi des révisions apportées dans le passé chronologiquement
Services du consultants	- Conception détaillée -Gestion des marchés -Supervision des travaux de construction			
Imprévus				
Total				

Note: 1) Date d'estimation:  
2) Taux de change: 1Dollar US = Yen

Table 2-4-1b Comparaison entre le coût initialement prévu et le coût actuel pris en charge par le gouvernement de XX

Items			Coût (Million USD)	
	Initial	Actuel	Initial	Actuel
				Veillez indiquer non seulement la prévision la plus récente mais aussi des révisions apportées dans le passé chronologiquement.
Total				

Note: 1) Date d'estimation:  
2) Taux de change : 1 Dollar US = (monnaie locale)

2-4-2 S'il y a un écart important entre le montant initialement prévu et le montant actuel, indiquez la (les) raison(s), les mesures d'amélioration prises et leurs résultats

(RSP, RAP)

2-5 Organisation de mise en œuvre

2-5-1 Organisme d'exécution: Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle

- Son rôle, situation financière, capacité, recouvrement des coûts etc.,
- Organigramme incluant le service en charge de l'exécution et le nombre d'employés

Initial: (PV)

Actuel, s'il y a eu un changement: (RSP et RAP)

2-6 Impacts environnemental et social

Rapport sur la base de la liste de vérification environnementale et le formulaire de suivi accordés (voir la pièce jointe 4)

### 3: Gestion et maintenance (O&M)

3-1 Gestion de l'O&M

- Organigramme pour l'O&M
- Système d'opération et de maintenance (la structure, le nombre, la qualification et la compétence du personnel, et autres conditions requises pour assurer la maintenance correcte des produits et des biens obtenus du projet tels que les manuels, les installations, les équipements pour l'entretien, les pièces de rechanges etc.)

Initial: (PV)

Actuel: (RAP)

3-2 Coût et budget de l'O&M

- Le coût annuel de l'O&M pendant l'exécution du projet, le coût connu jusqu'aujourd'hui, le budget annuel pour l'O&M

Initial: (PV)

**4: Précautions (Gestion des risques)**

- Les risques et les problèmes, si cela existe, qui pourraient influencer sur la mise en œuvre, les résultats et la durabilité du projet, et les mesures à prendre

Problèmes au départ et mesures y afférentes: (PV)	
Risques potentiels du projet	Evaluation
1.	Probabilité: H/M/B
(Description du risque)	Impact: H/M/B
	Analyses de probabilité et d'impact:
	Mesures de mitigation:
	Action durant la mise en œuvre:
	Plan d'urgence (éventuellement):
2.	Probabilité: H/M/B
(Description du risque)	Impact: H/M/B
	Analyses de probabilité et d'impact:
	Mesures de mitigation:
	Action durant la mise en œuvre:
	Plan d'urgence (éventuellement):
3.	Probabilité: H/M/B
(Description du risque)	Impact: H/M/B
	Analyses de probabilité et d'impact:
	Mesures de mitigation:
	Action durant la mise en œuvre:
	Plan d'urgence (éventuellement):
<b>Problèmes actuels et mesures prises</b>	
(RSP et RAP)	

H

6

**5: Evaluation lors de l'achèvement du Project et plan de suivi**

**5-1 Evaluation générale**

Décrivez votre évaluation générale sur le projet

(RAP)

**5-2 Leçons tirées et recommandations**

Veillez décrire les leçons tirées de l'expérience du projet, qui pourraient être exploitées dans le cadre de l'assistance future ou des projets similaires, et des recommandations qui pourraient être utiles pour réaliser les effets et l'impact attendus du projet, et pour assurer sa durabilité.

(RAP)

**5-3 Plan de suivi relatif aux indicateurs pour la post-évaluation**

Veillez décrire les méthodes de suivi, la (les) section(s) ou le (les) département(s) en charge du suivi, la fréquence, et la durée du suivi des indicateurs mentionnés à l'alinéa 1-3.

(RAP)

Pièces jointes

1. Carte de localisation du Projet
2. Mesures à prendre par chaque gouvernement
3. Rapport mensuel
4. Rapport sur le RD (Record of Discussion)
5. Rapport de suivi sur les considérations environnementale et sociale
6. Fiche de suivi sur les prix des matériels indiqués (Trimestriel)
7. Rapport sur la proportion des achats (pays bénéficiaire, Japon et pays tiers)  
(seulement le rapport d'achèvement)

77

8



### Estimation du coût de maintenance et gestion (de 13 écoles)

Rubriques	Quantité	Unité	Prix unitaire (USD)	Montant total (USD)	Montant annuel (USD)	Remarques
(1) Peinture des garnitures métalliques des bâtiments scolaires	1 650	m <sup>2</sup>	10,00	16 500	1 650	1 fois / 10 ans
(2) Peinture des garnitures métalliques des toilettes	750	m <sup>2</sup>	10,00	7 500	750	1 fois / 10 ans
(3) Peinture des murs extérieurs des bâtiments scolaires	8 900	m <sup>2</sup>	17,00	151 300	10 087	1 fois / 15 ans
(4) Peinture des murs intérieurs et du plafond des bâtiments scolaires	15 300	m <sup>2</sup>	14,00	214 200	14 280	1 fois / 15 ans
(5) Peinture des murs extérieurs des toilettes	1 600	m <sup>2</sup>	17,00	27 200	1 813	1 fois / 15 ans
(6) Peinture des murs intérieurs des toilettes	1 250	m <sup>2</sup>	14,00	17 500	1 167	1 fois / 15 ans
(7) Peinture du tableau noir	198	Table au	115,00	22 770	11 385	1 fois / 2 ans
(8) Peinture des garde-corps en acier	2 300	m <sup>2</sup>	19,00	43 700	4 370	1 fois / 10 ans
(9) Équipements photovoltaïques (Remplacement des batteries)	99	Salles de classe	2 500,00	247 500	24 750	1 fois / 10 ans
<b>Total</b>					70 252	/ an

Note : le « montant annuel » ci-dessus correspond aux fins nécessaires à la maintenance et gestion de chacune des rubriques pendant 1 année.

ハイチ共和国  
中央県及びアルティボニット県小中学校建設計画  
準備調査  
討議議事録

ハイチ共和国（以下「ハイチ」と称す）において 2014 年 10 月から 12 月に実施された現地調査と双方の協議、及び帰国後に実施された事業計画の検討に基づいて、独立行政法人国際協力機構（以下「JICA」と称する）は協力準備調査報告書（案）（以下「ドラフトレポート」と称す）を作成した。

ドラフトレポートの内容を説明し、ハイチ国政府関係者と協議を行うため、JICA は 2015 年 11 月 26 日から 12 月 4 日まで橘秀治（人間開発部基礎教育グループ基礎教育第二チーム課長）を団長とする調査団（以下「調査団」と称する）を派遣した。

協議の結果、両者は添付資料に記載された主な項目について確認した。

ポルトープランス、2015 年 12 月 3 日

---

橘 秀治

団長

協力準備調査（現地調査II）団

独立行政法人国際協力機構

---

ブーズ フィリップ ピエール

ジェネラルコーディネータ

次官室

次官 Renold TELFORT 氏からの権限委譲により

国家教育・職業訓練省

ハイチ共和国

## 付属書

### 1. 協力準備調査報告書（案）の内容

ハイチ側は、調査団によって説明された協力準備調査報告書（案）の内容に合意し、これを受け入れた。

### 2. 準備調査の名称

両者は、本準備調査名を「中央県及びアルティボニット県小中学校建設計画準備調査」“L'Étude Préparatoire du Projet de Construction d'Ecoles Fondamentales des Départements du Centre et de l'Artibonite”とすることを確認した。

### 3. 本プロジェクトの対象施設・機材

調査団は、現地調査に基づく国内解析の結果策定された協力対象となる施設・教育家具リストの内容（別紙1）について説明し、ハイチ側はこれを了解した。

### 4. 責任機関と実施機関

両者は、責任機関と実施機関を以下のように確認した。

4-1. 責任機関は国家教育・職業訓練省 Ministry of National Education and Professional Training (MENFP) であり、インフラ局が中心となり、実施機関を監督する。

4-2. 実施機関は中央県及びアルティボニット県の県教育局 Departmental Directorate of Education (DDE) である。実施機関はプロジェクトの円滑な実施と関係機関による適切で適時な負担事項の確実な実施のために、関係諸機関との調整を図るものとする。

### 5. プロジェクト実施スケジュール

調査団はハイチ側に、別紙6に記された暫定プロジェクト実施スケジュールを説明した。

### 6. 概略事業費

調査団は、本プロジェクトの概算事業費（別紙3）について説明した。双方は、概算事業費についてプロジェクトの全ての契約が結ばれるまで関係者以外の第三者に開示しないことを確認した。調査団は、概略事業費は概算であり変更する可能性があることを説明し、ハイチ側はこれを了解した。

両者は、ドラフトレポートに記された概略事業費は概算であり、日本国政府の最終承認まで引き続き検討されることを確認した。

### 7. 本プロジェクトに関する情報の秘密保持

両者は、プロジェクトにおける全ての契約が締結されるまで、概算事業費や技術スペック

をはじめとする本プロジェクトに関連するあらゆる資料を複製したり、第三者に開示してはならないことを確認した。

#### 8. 日本の無償資金協力制度と両者負担事項

ハイチ側は2014年11月3日に両者が署名した協議議事録の別紙4、別紙5に記載された日本の無償資金協力の仕組みを理解し、別紙6に記載された項目の遂行に対して必要な措置を取ることを合意した。調査団は改めてこれを説明し、ハイチ側は、日本の無償資金協力制度とその手続きについて理解し、別紙4、別紙5に記された日本の無償資金協力制度と手続きとハイチ政府で必要な負担事項を理解した。両者は、別紙7に記された負担事項を確認し、プロジェクト実施の前提条件である所要の予算の確保を含む必要な方策と調整を行なうことを確認した。また、別紙7は、G/Aに添付されるものであり、G/A締結前までに完成させる必要があることを合意した。なお、別紙7に記載の内容は詳細設計の結果、変更が生じる可能性があることについて双方確認した。

#### 9. 期待される成果と指標

両者は、主要な指標と期待される成果を以下のように合意した。ハイチ側は指標の進捗を監視し2020年の目標を達成する責任がある。

##### [定量的効果]

指標名	基準値 (2014/15年度)	目標値 (2020/21年度) 【事業完成3年後】
計画対象校における第1-第2サイクルの継続使用室可能な教室数(教室)	61	109
計画対象校における第3サイクルの継続使用室可能な教室数(教室)	37	88
計画対象校における第1-第2サイクルの継続使用室可能な教室あたりの生徒数(人)	96 (標準の2.40倍)	54 (標準の1.35倍)
計画対象校における第3サイクルの継続使用室可能な教室あたりの生徒数(人)	108 (標準の2.70倍)	45 (標準の1.13倍)

##### [定性的効果]

- ・風通し及び採光が確保され、机や椅子などの基本的な家具の設置がなされた、良好な学習環境を整備することにより、基礎教育の質向上に寄与する。
- ・男女別トイレを整備することにより、女子生徒の教育環境が改善する。
- ・耐震・耐風設計による施設であり、地震やハリケーン襲来等の災害発生時に避難施設としても活用される。

## 10. ソフトコンポーネント（技術支援）

整備される施設の持続可能な維持管理のため、以下のソフトコンポーネントがプロジェクトのなかで計画された。ハイチ側はドラフトレポートに記載されたように、有能で適切なカウンターパートを配置することを確認した。

- ・整備された施設の維持と衛生教育の普及
- ・防災に関する活動

## 11. 自然災害リスクに対する考慮

調査団は、JICA は全てのプロジェクトに対して、その実施開始前に「防災主流化」等の国際的な潮流に合わせて、自然災害に対するリスクアセスメントを実施するよう試みていることについて説明した。よって、プロジェクトは設計計画などのハード面だけではなく、防災教育などのソフト面についても防災対策を施すよう実施されていく。

ハイチ側は、上述された JICA の方針について理解した。よって、本プロジェクトは自然災害リスクに対する十分な考慮がなされることとする。

## 12. 実施中のモニタリング

プロジェクトは、別紙 8 のプロジェクトモニタリングレポート（PMR）に従って、実施機関により毎月モニタリングされることを両者は確認した。

## 13. 事後評価

また、JICA は評価 5 項目（妥当性、有効性、効率性、インパクト、自立発展性）に基き、プロジェクト完成 3 年後に事後評価を実施する。ハイチ側はそれに対し必要な支援をすることを要請される。

## 14. 調査のスケジュール

JICA は準備調査の最終報告書を確認事項に従って完成させ、ハイチ側に 2016 年 6 月頃に提出する。

## 15. 環境社会配慮

「JICA 環境社会配慮ガイドライン、2010 年 4 月」において、プロジェクトは環境に与えるマイナスのインパクトは最小限と考えられる。

## 16. その他

### 16-1. 施設の維持管理

調査団は、適切な資産管理が施設の寿命や維持費に大きく影響することから、プロジェクトによる施設の維持管理の重要性を説明した。ハイチ側は施設の適切な維持管理に必要な要員と予算を用意する。年間の維持管理費は別紙 9 に記されたように見積もられる。

#### 16-2. 土地証明書について

両者は2014年11月3日に署名した協議議事録により、国税局による土地証明書を取付けることについて合意している。教育省側は、市役所レベルの土地証明書は既に取り付け済みであり、それによりプロジェクトは実施されていくものだと説明した。しかしながら、調査団は遅くともGA締結前までに、全てのサイトに関する国税局による土地証明書を取り付けの上、提出するよう申し入れた。

#### 16-3. 情報の開示

両者は、事業費を除く調査結果は準備調査終了後に一般に開示されることを確認した。事業費を含むすべての調査結果はプロジェクトに関するすべての契約後に一般に公開される。

- 別紙1 対象施設・教育家具等に係るリスト
- 別紙2 ハイチ国関係機関組織図
- 別紙3 概略事業費
- 別紙4 一般無償資金協力概要
- 別紙5 無償資金協力フローチャート
- 別紙6 事業実施工程
- 別紙7 先方負担事項
- 別紙8 プロジェクトモニタリングレポート（仏語）
- 別紙9 維持管理費の概算

## 対象施設・教育家具等に係るリスト

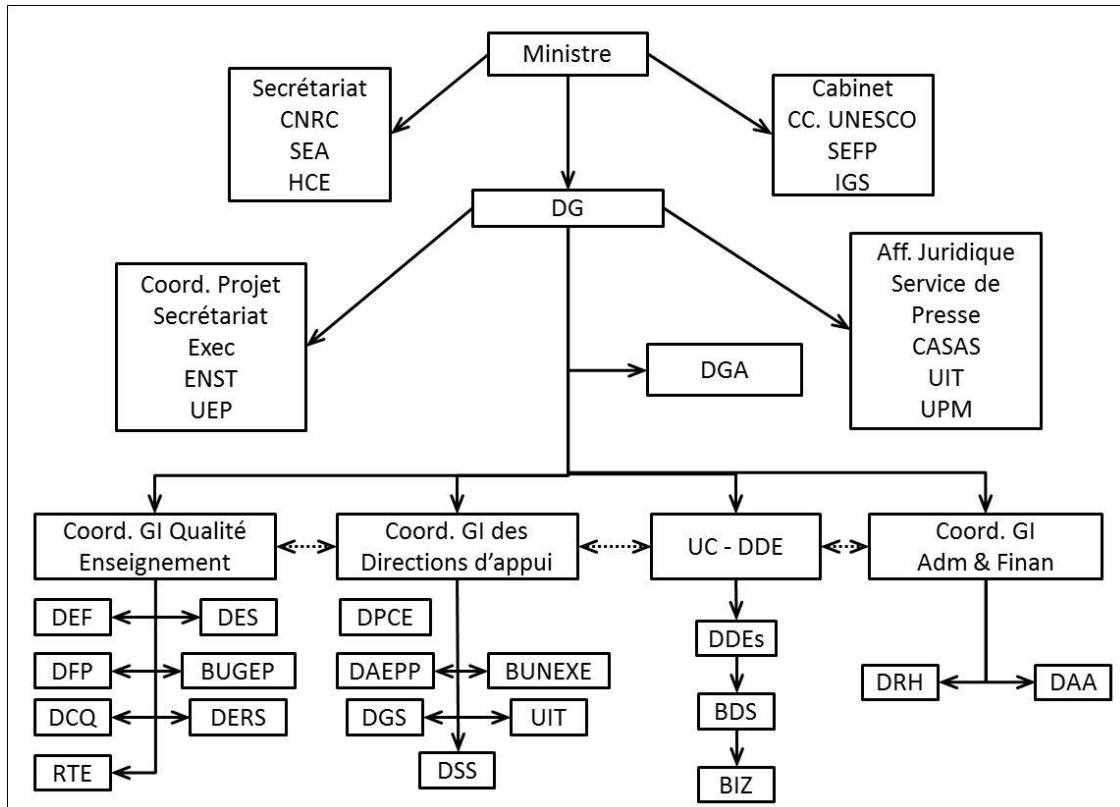
## 対象施設

県	No.	学校名	コミューン	優先度	教室棟				トイレ	
					教室	校長室	教員室	倉庫	ブース	車いす利用者用
中央県	1	EN de Crête-Brûlée	Mirebalais	A	3	0	1	0	4	1
	3	EN de Trianon	Mirebalais	A	6	0	1	1	6	1
	6	EN d'Henry Christophe	Thomonde	A	9	1	1	1	8	2
	9	EN de Destaingville	Saut d'Eau	A	6	0	1	1	6	1
	10	EN de Boucan Carré	Boucan Carré	A	9	1	1	1	8	2
	11	EN d'Immaculée Conception	Hinche	B	6	0	0	0	6	1
	12	EN de Toussaint Louverture	Hinche	A	12	0	1	1	10	2
	13	EN de Guy Malary	Hinche	A	18	1	2	1	12	2
アルティボニット県	18	EN de Charles Belair	Verrettes	A	9	1	1	1	8	2
	19	EN de Desarmes	Verrettes	A	6	0	0	0	6	1
中央県	24	EN de Colladère	Hinche	A	3	0	1	0	4	1
	25	EN de Los Palis	Hinche	A	6	0	1	1	6	1
合 計					99	4	12	9	90	18

## 教育家具

県	No.	学校名	コミューン	教員室			校長室	教員室	
				生徒用1人掛機・椅子	教員用機・椅子	黒板	校長室用機・椅子	教員室用テーブル	教員室用椅子
中央県	1	EN de Crête-Brûlée	Mirebalais	120	3	6	0	1	10
	3	EN de Trianon	Mirebalais	240	6	12	0	1	10
	6	EN d'Henry Christophe	Thomonde	360	9	18	1	1	10
	9	EN de Destaingville	Saut d'Eau	240	6	12	0	1	10
	10	EN de Boucan Carré	Boucan Carré	360	9	18	1	1	10
	11	EN d'Immaculée Conception	Hinche	240	6	12	0	0	0
	12	EN de Toussaint Louverture	Hinche	480	12	24	0	1	10
	13	EN de Guy Malary	Hinche	720	18	36	1	2	20
アルティボニット県	18	EN de Charles Belair	Verrettes	360	9	18	1	1	10
	19	EN de Desarmes	Verrettes	240	6	12	0	0	0
中央県	24	EN de Colladère	Hinche	120	3	6	0	1	10
	25	EN de Los Palis	Hinche	240	6	12	0	1	10
合 計				3,960	99	198	4	12	120

関係機関の組織図



ハイチ国家教育・職業訓練省 (MENFP) 組織図



## 概略事業費

<p>概略事業費については非公開</p>
----------------------

## 相手国負担事項の概算

学校番号	負担事項	US\$
6	学校敷地廻りの塀の設置	11,500
10	建設予定地の整地及び樹木の移設	1,500
11	建設予定地の整地及び樹木の移設	1,500
12	建設予定地にある建屋基礎の解体及び撤去	1,000
13	建設予定地の平盤整地	15,000
14	幹線道路からサイトへの車両アクセス用スロープの設置	2,000
18	建設予定地の整地	1,000
19	建設予定地の整地	1,000
24	建設予定地の整地	1,000
-	銀行口座開設料(銀行取極 B/A)	17,067
	<b>合 計</b>	<b>52,567</b>

積算時点： 2014年12月

為替交換レート： 1 USD = 111.15 円 (2014年9月～2014年11月までの TTS 平均値)

## 一般無償資金協力制度概要

**無償資金協力**

日本国政府はODA業務に係る質の改善を図るため組織改革を行い、その一環として2008年10月1日に新JICA法が施行された。本法及び日本国政府の決定に基づき、JICAが無償資金協力の実施機関となった。

無償資金協力とは被援助国に返済義務を課さないで資金を供与する援助で、被援助国が自国の経済・社会の発展のために役立つ施設、資機材及び役務（技術あるいは輸送等）を調達するのに必要な資金を、我が国の関係法令に従って以下のような原則により贈与するものである。日本国政府が資材・機材、設備等を直接に調達して現物供与する形態はとっていない。

**1. 無償資金協力実施の手順**

我が国の無償資金協力は次のような手順により行われる。

- |          |                          |
|----------|--------------------------|
| ・ 協力準備調査 | JICAにより実施                |
| ・ 審査及び承認 | 日本国政府及びJICAによる審査、閣議による承認 |
| ・ 実施の決定  | 日本国政府と被援助国間の口上書交換        |
| ・ 贈与契約   | JICAと被援助国間の契約締結          |
| ・ 実施     | 贈与契約に基づくプロジェクトの実施        |

**2. 調査の位置づけ**

## (1) 調査の内容

JICAが実施する協力準備調査の目的は、JICA及び日本国政府が無償資金協力の審査を行う際に必要な基礎的資料（判断材料）を提供することであり、その内容は以下のとおりである。

- プロジェクトの背景、目的、効果並びに実施に必要な被援助国側関係機関の能力の確認
- 無償資金協力実施の妥当性について技術面、財政面、社会・経済面での検証
- プロジェクトの基本構想について双方で確認
- プロジェクトの概略設計策定
- 概略事業費の積算

なお、要望された内容が全てそのまま協力の対象となるのではなく、我が国の無償資金協

力のスキーム等を勘案し、基本構想が確認される。

また、無償資金協力として実施するに当たって、JICAは被援助国側の自助努力を求める立場から被援助国にも必要な措置を求めており、この措置が実施を担当する機関以外の所管事項である場合であってもその実施の担保を求めるものであり、最終的には被援助国政府の関係する機関全てとの確認をミニッツにより行う。

(2) コンサルタントの選定

調査の実施に際してJICAは登録業者の中からプロポーザル方式によりコンサルタントを選定する。

(3) 調査結果

調査報告書はJICAによって検討され、無償資金協力の妥当性が確認された後、JICAは無償資金協力実施に係る審査を日本国政府に提言する。

### 3. 無償資金協力のスキーム

(1) 交換公文 (E/N) 及び贈与契約 (G/A)

無償資金協力が閣議によって承認の後、交換公文 (E/N) が日本国政府と被援助国政府との間で署名され、引き続きJICAと被援助政府との間で贈与契約 (G/A) が締結される。G/Aは支払条件、被援助国の責務、調達条件といった、当該プロジェクトの実施に必要とされる条項を定めるものである。

(2) コンサルタントの選定

技術的一貫性を保つため、協力準備調査を実施したコンサルタントは、E/N及びG/Aの後の当該プロジェクトに引き続き従事するため、JICAによって被援助国へ推薦される。

(3) 調達適格国

無償資金協力の資金は、原則として、日本国又は被援助国の生産物ならびに日本国民又は被援助国民の役務を購入するために使用される。なお、無償資金協力の資金はJICA及び被援助国政府（又は政府が指定する当局）が必要と認める場合には第三国（日本国又は被援助国以外）の生産物の購入又は役務の購入にも使用することが可能である。但し、無償資金協力を実施するに当たって必要とするプライムコントラクター、即ち、コンサルタント、施工業者及び調達業者は「日本国民」に限定される（ここでいう「日本国民」という語は日本国の自然人又はその支配する日本国の法人を意味する）。

(4) 「認証」の必要性

被援助国政府（又は政府が指定する当局）が行う「日本国民」との契約は「円貨建」で締結され、かつ、JICAによる「認証」を必要とする。「認証」は贈与財源が日本国民の税金であること

による。

(5) 被援助国に求められる措置

無償資金協力が実施されるに際して被援助国政府は別紙のような措置等が求められる。

(6) 「適正使用」

無償資金協力により建設される施設及び購入される機材が、適正かつ効果的に維持され、使用されること、並びにそのために必要な要員等の確保を行うこと。また、無償資金協力によって負担される経費を除き必要な維持・管理費全ての経費を負担すること。

(7) 「輸出及び再輸出」

無償資金協力により購入される生産物は被援助国より輸出あるいは再輸出されてはならない。

(8) 銀行取極 (B/A)

a) 被援助国政府（又は指定された当局）は日本国内の銀行に被援助国政府名義の口座を開設する必要がある。JICAは認証された契約に基づいて被援助国政府又は政府が指定する当局が負う債務の弁済に充てるための資金を右勘定に「日本円」で支払うことにより無償資金協力を実施する。

b) JICAによる支払いは被援助国政府又は政府が指定する当局が発行する「支払授權書 (A/P)」に基づいて「銀行」が支払請求書をJICAに提出した時に行われる。

(9) 支払授權書 (A/P)

被援助国政府は、銀行取極を締結した銀行に対し、支払授權書の通知手数料及び支払い手数料を負担しなければならない。

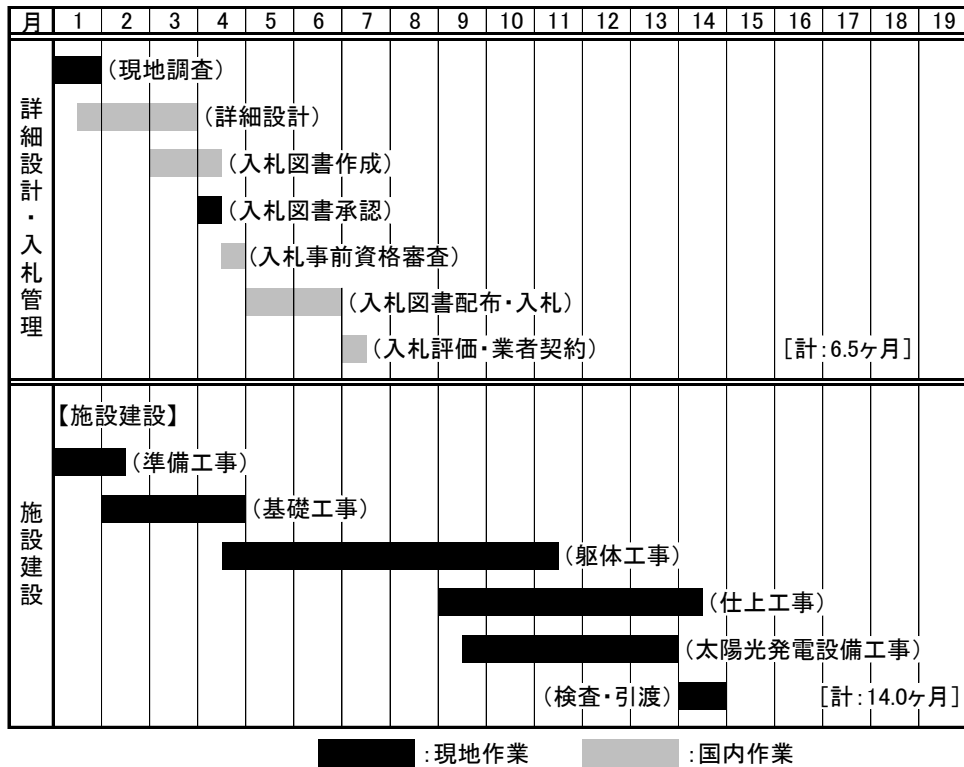
(10) 社会環境配慮

被援助国政府は当該プロジェクトに対して社会環境配慮を確保しなければならない。また、被援助国の環境規制及び「JICA社会環境配慮ガイドライン」に従わなければならない。

無償資金協力手続きのフローチャート  
(Implementation Flow of Japanese Grant after E/N and G/A)

		業務フロー						
		相手国 政府	日本国 政府	JICA	コンサルタント	契約業者	その他	
要請								
プロジェクト形成・準備	準備調査							
評価・承認								
実施								
評価 フォローアップ								

事業実施工程



## ハイチ国政府による主要な負担事項

## 1. 入札前までに行う必要がある項目

No.	項目	締切	担当	金額 (USD)	備考
1	銀行取極め (B/A) の手続き及び銀行口座の開設	G/A締結後 一ヶ月以内	教育省	17,067	
2	本プロジェクトの工事に必要な以下の用地・敷地などの提供・確保 1) 建設のためのプロジェクト用地(10,688.80 m <sup>2</sup> ) 2) 建設予定地から近い資材置場/仮設用地 3) 建設予定地から近い土取場、建設廃棄物の処分場 4) EN-6校への学校廻りの塀の設置	入札図書の通知 前まで	教育省	4) 11,500	
3	建築許可、ライセンス、公認などの取得 (1) 教育省/DGSの技官による図面の確認及び承認 (2) MTPTCによる審査及び承認. (3) 地方自治体による建設許可	入札図書の通知 前まで	教育省	(1) (2) (3) 20	
4	支障物の撤去及び整地並びに埋め立て 1) 支障物の撤去 2) 既存の設置物に関して ・ EN-12校の建設予定地にある建屋基礎の解体及び撤去 3) プロジェクトサイトの整地並びに埋め立て ・ EN-10校及びEN-11校の建設予定地の整地及び樹木の移設 ・ EN-13校の建設予定地の平盤整地 ・ EN-14校における、幹線道路からサイトへの車両アクセス用スロープの設置 ・ EN-18校及びEN-19校並びにEN-24校の建設予定地の整地	入札図書の通知 前まで	教育省	1) N/A 2) 1,000 3) 23,000	

## 2. 事業実施中に行う必要がある項目

No.	項目	締切	担当	金額 (USD)	備考
1	銀行取極め (B/A) に基づいた日本の銀行業務に係る下記の手数料の負担				
	1) 支払授權書 (A/P) の通知手数料	契約締結後から 一ヶ月以内	教育省		
	2) 支払授權書 (A/P) の発行手数料	支払い毎	教育省		
2	相手国の荷揚げ港における、物品の迅速な荷揚げ及び通関・免税措置の実施				
	1) 荷揚げ港における、物品の免税と通関措置	プロジェクト 実施期間中	教育省/ 財務省		
3	契約上必要となる物品及びサービスへの貢献が必要とされる日本人または第三人に対し、ハイチ共和国への入国及び、滞在に必要な便宜を図る。	プロジェクト 実施期間中	教育省/ 財務省		
4	ハイチ共和国における物品及び役務の調達に関して課せられる関税・国内税、その他の租税・課徴金などの財政的な義務等に対する免税やハイチ側関係組織によるグラントを使用しない負担措置 (関税・国内税、その他の租税・課徴金には、契約に基づき、物品やサービスの供給に係り、相手国にて課せられるであろうVAT、商業税、日本人の所得税及び法人税、住民税、燃油税などを含むが、これだけに限らない。)	プロジェクト 実施期間中	教育省/ 財務省		

5	我が国の無償資金協力に含まれていない費用で、機材の設置や輸送を含む建設に必要な他の全ての費用の負担	プロジェクト 実施期間中	教育省		
6	下記の建設・設置				
	1) プロジェクトサイト外のアクセス道路			N/A	
	2) 敷地外周の門塀			N/A	
7	家具及び什器備品などの供給（我が国の無償資金協力に含まれていない一般家具及び什器備品）				
	1) 一般家具及び什器備品		教育省		
	2) 教材		教育省		
8	適切な人数の教職員の確保		教育省	7,300/年	
9	既存教室の適切且つ効果的な維持管理の実施		教育省		
10	自然及び社会環境に対する配慮ハイチの法律やJICAのガイドラインの順守		教育省		

### 3. 事業完了後に行う必要がある項目

No.	項目	締切	担当	金額 (USD)	備考
1	無償資金協力で建設された施設及び調達機材の適切な維持管理及び使用 1) 維持管理費の割り当て 2) 使用及び維持管理の組織・システム 3) 日常のチェック/定期的な検査 4) 適切な安全対策の実施	完工後	教育省	70,252/年	

(B/A: 銀行取極め, A/P: 支払授權書, N/A: 適用外)



## 日本のグラントによる主要な負担事項

概略事業費については非公開

\* : コスト見積もりは暫定的なものであり、確定には日本政府の承認を必要とする。

<p><b><u>Rapport de Suivi du Projet</u></b></p> <p><b><u>Projet de Construction d'Écoles Fondamentales des Départements du Centre et de l'Artibonite</u></b></p> <p><b><u>en République d'Haïti</u></b></p> <p><b><u>Accord de Don No. XXXXXXXX</u></b></p> <p>Mois 20XX</p>
--

### Information sur l'organisation

<b>Autorité (Signataire l'A/D)</b>	<b>de</b>	_____ Personne en charge _____ (Service) _____ Coordonnées Adresse: _____ Téléphone / FAX: _____ Email: _____
<b>Organisme responsable</b>		<u>Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle</u> Personne en charge _____ (Service) _____ Coordonnées Adresse: _____ Téléphone / FAX: _____ Email: _____
<b>Organisme d'exécution</b>		<u>Direction Départementale d'Éducation</u> Personne en charge _____ (Service) _____ Coordonnées Adresse: _____ Téléphone / FAX: _____ Email: _____

### Grandes lignes de l'Accord de Don:

<b>Source de financement</b>	Gouvernement du Japon: Montant n'excédant pas JPY _____ mil. Gouvernement du (_____): _____
<b>Titre du projet</b>	Projet de Construction d'Écoles Fondamentales des Départements du Centre et de l'Artibonite
<b>E/N</b>	Date de signature: Durée:
<b>A/D</b>	Date de signature: Durée:

## 1: Description du projet

### 1-1 Objectif du Projet

--

### 1-2 Nécessité du projet et sa priorité

- La cohérence avec la politique de développement, le plan sectoriel, les plans de développement national et régional, et la demande du groupe cible et du pays bénéficiaire

--

### 1-3 Efficacités et indicateurs

- L'efficacité du projet

Effet quantitatif (Indicateurs de fonctionnement et d'effet)		
Indicateurs	Initial (Année )	Cible (Année )
Effet quantitatif		

## 2: Exécution du projet

### 2-1 Etendue du projet

Tableau 2-1-1a: Comparaison entre l'emplacement initial et l'emplacement actuel

<b>Emplacement</b>	<b>Initial:</b> (PV)  <b>Pièce(s) attaché(s):</b> Carte	<b>Actuel:</b> (Rapport de Suivit du Projet (RSP) et Rapport d'Achèvement du Projet(RAP))  <b>Pièce(s) attaché(s):</b> Carte
--------------------	---	--

Tableau 2-1-1b: Comparaison entre l'étendue initiale et l'étendue actuelle

Désignation	Initiale	Actuelle
(PV)  La "composante soft" doit être compris dans les "items".	(PV)	(RSP et RAP) Veuillez indiquer non seulement la prévision la plus récente mais aussi des révisions apportées dans le passé chronologiquement Tout changement de conception doit être consigné, quel que soit son degré

**2-2 Calendrier d'exécution****2-2-1 Calendrier d'exécution**

Tableau 2-2-1: Comparaison entre le calendrier initial et le calendrier actuel

Désignation	Initial		Actuel
	Projet de Conception Générale (PCG)	A/D	
[PV]  La "composante soft" doit être inclus dans les "items".  Date d'achèvement du Projet	(PV)		(RSP,RAP) Date de révision  Veuillez indiquer non seulement la prévision la plus récente mais aussi des révisions apportées dans le passé chronologiquement.

\* La date d'achèvement est définie pour \_\_\_\_\_ au moment de A/D.

**2-2-2 Raisons de changements de calendrier, et leurs répercussions sur le projet**

(RSP et RAP)
--------------

**2-3 Mesures à prendre par chaque gouvernement****2-3-1 Principales mesures à prendre**

Voir la pièce jointe 2.

**2-3-2 Activités**

Voir la pièce jointe 3.

**2-3-3 Rapport sur le "Record of Discussions"(RD)**

Voir la pièce jointe 4.

**2-4 Coût du projet****2-4-1 Coût du projet**

Tableau 2-4-1: Comparaison entre le coût initialement prévu et le coût actuel pris en charge par le gouvernement du Japon

(Confidentiel jusqu'à l'adjudication)

Désignation			Coût (Million Yen)	
	Initial	Actuel	Initial	Actuel
Construction d'installation (ou équipement)	La "composante soft" doit être inclus dans les "items".			Veillez indiquer non seulement la prévision la plus récente mais aussi des révisions apportées dans le passé chronologiquement
Services du consultants	- Conception détaillée -Gestion des marchés -Supervision des travaux de construction			
Imprévus				
Total				

Note: 1) Date d'estimation:

2) Taux de change: 1Dollar US = Yen

Table 2-4-1b Comparaison entre le coût initialement prévu et le coût actuel pris en charge par le gouvernement de XX

Items			Coût (Million USD)	
	Initial	Actuel	Initial	Actuel
				Veillez indiquer non seulement la prévision la plus récente mais aussi des révisions apportées dans le passé chronologiquement.
Total				

Note: 1) Date d'estimation:

2) Taux de change : 1 Dollar US = (monnaie locale)

**2-4-2 S'il y a un écart important entre le montant initialement prévu et le montant actuel, indiquez la (les) raison(s), les mesures d'amélioration prises et leurs résultats***(RSP, RAP)***2-5 Organisation de mise en œuvre****2-5-1 Organisme d'exécution: Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle**

- Son rôle, situation financière, capacité, recouvrement des coûts etc.,
- Organigramme incluant le service en charge de l'exécution et le nombre d'employés

**Initial:** *(PV)***Actuel, s'il y a eu un changement:** *(RSP et RAP)***2-6 Impacts environnemental et social**

Rapport sur la base de la liste de vérification environnementale et le formulaire de suivi accordés (voir la pièce jointe 4)

**3: Gestion et maintenance (O&M)****3-1 Gestion de l'O&M**

- Organigramme pour l'O&M
- Système d'opération et de maintenance (la structure, le nombre, la qualification et la compétence du personnel, et autres conditions requises pour assurer la maintenance correcte des produits et des biens obtenus du projet tels que les manuels, les installations, les équipements pour l'entretien, les pièces de rechanges etc.)

**Initial:** *(PV)***Actuel:** *(RAP)***3-2 Coût et budget de l'O&M**

- Le coût annuel de l'O&M pendant l'exécution du projet, le coût connu jusqu'aujourd'hui, le budget annuel pour l'O&M

**Initial:** *(PV)*

#### 4: Précautions (Gestion des risques)

- Les risques et les problèmes, si cela existe, qui pourraient influencer sur la mise en œuvre, les résultats et la durabilité du projet, et les mesures à prendre

<b>Problèmes au départ et mesures y afférentes: (PV)</b>	
Risques potentiels du projet	Evaluation
1.	Probabilité: H/M/B
(Description du risque)	Impact: H/M/B
	Analyses de probabilité et d'impact:
	Mesures de mitigation:
	Action durant la mise en œuvre:
	Plan d'urgence (éventuellement):
2.	Probabilité: H/M/B
(Description du risque)	Impact: H/M/B
	Analyses de probabilité et d'impact:
	Mesures de mitigation:
	Action durant la mise en œuvre:
	Plan d'urgence (éventuellement):
3.	Probabilité: H/M/B
(Description du risque)	Impact: H/M/B
	Analyses de probabilité et d'impact:
	Mesures de mitigation:
	Action durant la mise en œuvre:
	Plan d'urgence (éventuellement):
<b>Problèmes actuels et mesures prises</b>	
(RSP et RAP)	

## 5: Evaluation lors de l'achèvement du Project et plan de suivi

### 5-1 Evaluation générale

Décrivez votre évaluation générale sur le projet

(RAP)

### 5-2 Leçons tirées et recommandations

Veillez décrire les leçons tirées de l'expérience du projet, qui pourraient être exploitées dans le cadre de l'assistance future ou des projets similaires, et des recommandations qui pourraient être utiles pour réaliser les effets et l'impact attendus du projet, et pour assurer sa durabilité.

(RAP)

### 5-3 Plan de suivi relatif aux indicateurs pour la post-évaluation

Veillez décrire les méthodes de suivi, la (les) section(s) ou le (les) département(s) en charge du suivi, la fréquence, et la durée du suivi des indicateurs mentionnés à l'alinéa 1-3.

(RAP)



Pièces jointes

1. Carte de localisation du Projet
2. Mesures à prendre par chaque gouvernement
3. Rapport mensuel
4. Rapport sur le RD (Record of Discussion)
5. Rapport de suivi sur les considérations environnementale et sociale
6. Fiche de suivi sur les prix des matériels indiqués (Trimestriel)
7. Rapport sur la proportion des achats (pays bénéficiaire, Japon et pays tiers)  
(seulement le rapport d'achèvement)

## 維持管理費の概算（13校分）

項 目	数量	単位	単価 (US\$)	金額 (US\$)	年間金額 (US\$)	備 考
(1) 校舎鋼製建具塗装	1,650	m <sup>2</sup>	10.00	16,500	1,650	1回/10年
(2) トイレ鋼製建具塗装	750	m <sup>2</sup>	10.00	7,500	750	1回/10年
(3) 校舎外壁塗装	8,900	m <sup>2</sup>	17.00	151,300	10,087	1回/15年
(4) 校舎内壁及び天井塗装	15,300	m <sup>2</sup>	14.00	214,200	14,280	1回/15年
(5) トイレ外壁塗装	1,600	m <sup>2</sup>	17.00	27,200	1,813	1回/15年
(6) トイレ内壁塗装	1,250	m <sup>2</sup>	14.00	17,500	1,167	1回/15年
(7) 黒板塗装	198	枚	115.00	22,770	11,385	1回/2年
(8) スチール手摺塗装	2,300	m <sup>2</sup>	19.00	43,700	4,370	1回/10年
(9) 太陽光発電設備 (蓄電池交換)	99	教室	2,500.00	247,500	24,750	1回/10年
合 計					70,252	/年

注：上記「年間金額」は各項目の維持管理に掛かる1年間当たりの必要費用である。

## 5. ソフトコンポーネント計画書

# ハイチ国中央県及びアルティボニット県小中学校建設計画準備調査

## ソフトコンポーネント計画

### (1) ソフトコンポーネントを計画する背景

本プロジェクトにおけるソフトコンポーネントは①学校施設維持管理及び保健・衛生に関する教育と啓発、②防災教育と意識啓発を計画する。

#### 1) 学校施設維持管理及び保健・衛生に関する教育と啓発

##### a. 学校施設維持管理

学校施設の運営・維持管理は、学校、父母会、コミュニティ、行政等の協力のもとに実施している。

全公立校の施設維持管理予算として 50,000,000 グルド（約 1 億円）が教育職業訓練省（以下、「MENFP」という。）予算として計上されている。本計画対象校の維持管理は、各学校は、施設修理の必要性が生じた際に、各県教育局に所属する視学官及び父母会並びにコミュニティと修理方法を協議し、同視学官へ修理を要請する。要請を受けた視学官が所属する各県教育局に報告すると、各県教育局が要請内容の検討及びコストの調整を行い、その後修理費用を支払う。

しかし、調査団による全 25 校のサイト調査における関係者集会等を通じて聴取したところ、政府による一定の施設維持管理体制は整っている一方で、学校からの修理要請に対して、政府側は迅速な対応をすることが困難な状況である。そのため、多くの学校において、軽微な修理に関しては、父母会及びコミュニティがその費用を負担していることが多く見られる。本計画対象校の全校において父母会が設置されており、各学校における父母会の活動内容は①定期的な父母会の開催、②父母負担金の徴収と管理、③学校施設・資機材の修理・保安全管理、④父母と生徒に対する施設維持管理に関する啓発、⑤教師への維持管理活動支援、⑥新学期開始前の学校清掃及び整備並びに修理等である。ほとんどの学校にて維持管理費の補完は父母会及びコミュニティの支援により賄われているのが実態である。従って、良好な教育環境の整備には、政府による維持管理体制だけでは不十分だと考えられ、学校関係者と地域住民が、視学官及び県教育局との連携を促進することによる、学校の維持管理体制の強化が不可欠である。

##### b. 保健・衛生に関する教育と啓発

学校の保健・衛生環境は、2010 年にコレラが流行して以来、各学校とも石鹼を用いた手洗励行を薦めており、近年は各学校内での発症はない。校内清掃は、基本的に清掃員（ガードマンや事務員）が担当しているが、生徒によるゴミ収集を行っている学校もあり、校内は概ね整然と保たれている。

一方、本計画対象校全校において便槽式（ラットリン）のトイレが設置されており、便槽が満杯になるまで使用された後は、放棄されていることが多い。本来、ラットリンには汲み取り口があり、定期的に便槽の汲み取り及び消毒が行われ、衛生的に使用されるべきである。首都ポルトープランス（西県）では、便槽汲み取りの専門業者である JEDCO 社が吸引機付タンク車（バキュームカー）にて施設便槽内の汚泥の汲み取り及び処理を行っているが、中央県及びアルティボニット県を含む他県においては汲み取り業者が存在しない。不適切な方法で便槽の手動汲み取りを行えばコレラ等の感染症が蔓延する可能性があるため、敬遠されており、実施されていない。消毒液等による清掃は実施されているものの、不十分である。生徒のほとんどが悪臭や不衛生なトイレの利用を拒む状況であり、良好な保健・衛生環境とは言い難い。また、対象校全校において水道設備が整備されておらず、食事前や排便後の手洗いはバケツ等を用いて行われている学校もあるものの、十分とは言えない。特に対象地区の一つであるミルバレ地区は、2014 年の国家保健運動においてコレラ発生リスクが非常に高い地域として認定されているが、同地区を含む対象地区の学校においては、不衛生な学校環境によって生

じる感染症等のリスクやその予防についての理解が徹底されておらず、結果的に、便槽の定期的な汲み取りやトイレの清掃は十分になされていない。また、雨水貯留タンクのある学校も適切な水質管理が行われていない。

よって、学校及び父母会並びにコミュニティに対し、学校環境を衛生的に保ち、感染症のリスクや感染症から身を守ることについての理解を促し、適切な方法による便槽の定期的な汲み取り及びトイレの清掃並びに手洗い指導等を実施するための指導・啓発が必要とされる。

## 2) 防災教育と意識啓発

ハイチ国はハリケーン常襲地であり、学校が避難所に指定されていることが多い。2010年には地震により約30万人の被害が発生していることから、今後の災害発生の可能性がある。

ハイチ国における防災を担う内務・地方行政省（Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales）／市民保護局（Direction de la Protection Civile、以下、「DPC」という。）は、2010年の震災後に災害時の危機管理組織づくりに着手し、防災に関する一定の体制を整備している。他方で、学校における防災の取り組みは活発になされていない。DPCは、施設建設の際の耐震及び耐風化設計に加え、安全で良好なアクセスである場所及び地域にて施設建設が行われることを重要視しており、健常者だけではなく、身障者や高齢者の避難も可能な避難施設の設置を求めている。また、一部のコミュニティにおいてハザードマップ等が作成されているものの、住民への公表はされていない。よって、橋梁がない河川において水位上昇時の避難の際に無理に渡河して死亡するケース等が発生している。そのため、学校関係者の地震やハリケーン等の自然災害のリスクや災害時の避難経路及び方法についての理解を促進し、災害種に応じた避難計画策定や避難訓練を実施することができるよう、学校側への指導・支援及び災害時の連絡体制の強化が必要とされる。

本計画による学校施設整備に伴い、学校が避難場所として指定される見込みが高く、避難経路・避難方法の設定及び公表が必要となる。その適切な実施のため、学校管理者や教職員等の学校関係者はハリケーン及び地震並びに洪水等の災害種毎のリスクを正しく認識し、災害発生時間帯毎の避難経路や避難方法等を含む災害種に応じた避難計画策定や避難訓練を実施する能力を有することが求められる。そのため、DPCの学校側への指導・支援及び災害情報連絡手段を含めた体制の強化が必要である。

さらに学校関係者は、想定すべき災害種について、生徒はもちろん、彼らを通して保護者等に周知させ、その危険性や発災時の対策についての認識を高め、学校及び地域の防災力向上に努めることが求められる。

なお、本プロジェクト対象校への災害のリスクは少ないものの、表1に示す中央県の3校においては、近傍の河川等による洪水浸水被災の危険性が懸念される地域にあり、洪水浸水を想定したハザードマップ作成が必要である。

**表1 洪水浸水被災の可能性が存在する地域にある学校**

No.	県	学校名	近傍河川名
11	中央県	Ecole Nationale d'Immaculee Conception	Guwayamouco川
12	中央県	Ecole Nationale de Toussaint Louverture	Guwayamouco川
25	中央県	Ecole Nationale de Los Palis	Guwayamouco川

## (2) ソフトコンポーネントの目標

本ソフトコンポーネントにてMENFP、DDE、学校、父母会及びコミュニティに対し、1) 学校施設の維持管理及び保健・衛生に対する意識の向上、2) 防災に対する意識の向上の二つを目標とする。

### 1) 学校施設の維持管理及び保健・衛生に対する意識の向上

本ソフトコンポーネントは、行政が関与した体制において運営・維持管理の主な担い手である対象校の学校や父母会及びコミュニティに対して、本計画対象施設の維持管理及び保健・衛生活動が持続的かつ円滑に行われるような素地づくり、オーナーシップ意識の醸成を目指す。また、行政側がその後のモニタリング・指導活動が友好的・効率的に行えるよう、ツールの整備を行い、維持管理及び保健・衛生に対する意識の向上を図ることとする。

### 2) 防災に対する意識の向上

本ソフトコンポーネントは、行政が関与した体制において対象校の父母会、コミュニティ及び学校が、ハリケーン、地震、洪水等の基本的な防災知識を得て、災害種毎のリスクを正しく認識し、災害種に応じた避難計画策定や避難訓練を実施する能力を身につけることを目指す。そのため、DPCの学校側への指導・支援及び災害情報連絡手段を含めた体制の強化を図り、生徒はもちろん、彼らを通して保護者等にもその体制について周知させ、生徒や保護者がその危険性や発災時の対策についての認識を高め、学校及び地域の防災に対する意識の向上を図ることとする。

## (3) ソフトコンポーネントの成果

本ソフトコンポーネントの成果は以下に示す通りである。

### 1) 学校施設維持管理に関する意識啓発

#### a. 本ソフトコンポーネント完了時の成果

- ・ ハイチ国側実施機関（MENF 及び DDE）及びコンサルタントにより維持管理マニュアルが作成され、対象校にマニュアルが配布される。
- ・ 中央県及びアルティボニット県 DDE が作成する維持管理マニュアルを基に父母会、コミュニティ、学校管理者及び教職員が主体的に各学校の維持管理改善に関わる体制が整備される。

#### b. 本ソフトコンポーネント完了後の持続的成果

- ・ 対象校の父母会、コミュニティ、学校管理者及び教職員が、維持管理及び学校施設維持管理計画・資金計画の重要性を理解し、それらが持続的に実施される。
- ・ 対象校の父母会、コミュニティ、学校管理者及び教職員が、学校施設状況を把握し、建物本体の劣化・破損箇所の改修もしくは修繕を行う。また、生徒に対する施設の適切な使用や清掃・維持管理に関する指導及び啓発活動が自主的に実施される。
- ・ 対象校の父母会、コミュニティ、学校管理者及び教職員が、学校附帯家具（黒板、机、いす、窓枠等）の劣化・破損箇所の修繕を自主的に実施する。また、生徒に対する学校附帯家具の適切な使用や維持管理の指導・啓発活動が自主的に実施される。
- ・ ハイチ国側実施機関（MENFP 及び DDE）及びコンサルタントにより作成されるモニタリング・マニュアルを基に各校の維持管理実施状況が DDE に把握される。

#### c. 本ソフトコンポーネントの中長期的成果

- ・ 対象校の DDE が維持管理活動に関わることにより、行政側が教育現場への理解を深めるとともに、他校に対する維持管理活動の普及が促進される。

### 2) 保健・衛生に関する教育と啓発

#### a. 本ソフトコンポーネント完了時の成果

- ・ ハイチ国側実施機関（MENF 及び DDE）及びコンサルタントにより保健・衛生管理マニュアルが作成され、対象校にマニュアルが配布される。
- ・ ハイチ国側実施機関（MENF 及び DDE）及びコンサルタントの手洗い啓発により、学校管理者及び教職員並びに生徒の保健・衛生意識が高まる。

- ・ハイチ国側実施機関（MENFP 及び DDE）及びコンサルタントによるワークショップの開催により、対象校の父母会、コミュニティ、学校管理者及び教職員並びに生徒の教室・トイレ清掃の励行、保健・衛生管理活動の必要性に対する理解が深まる。
- ・ハイチ国側実施機関（MENFP 及び DDE）及びコンサルタントによるコレラ等の感染症に対する対策の指導により、トイレ便槽の消毒及び汲み取り方法が検討され、マニュアル化される。またコンサルタントは、首都ポルトープランス同様に便槽汲み取りの専門業者による吸引機付タンク車等の機械式汲み取りの実施可能性を検討し、ハイチ国側実施機関にも必要性が理解される。
- ・下記パンフレットやポスターのような教育省、保健省、上下水道公社（以下、「DINEPA」という。）及び各ドナーの保健・衛生教育ツールを利用し、ハイチ国側実施機関（MENFP 及び DDE）が、コンサルタントと共に啓発活動を行うことにより、生徒や教職員が食事前や排便後の手洗いの必要性を理解する。

<p>保健・衛生教育パンフレット MENFP 作成</p>	<p>手洗い啓蒙ポスター MENFP、MSPP、DINEPA、UNICEF 他 共同作成</p>

b. 本ソフトコンポーネント完了後の持続的成果

- ・対象校の父母会、コミュニティ、学校管理者及び教職員並びに生徒が教室・トイレを清潔で衛生的に保つ必要性を理解し、掃除当番制の導入や一斉掃除が実施される。
- ・ハイチ国側実施機関（MENFP 及び DDE）及びコンサルタントにより作成されるモニタリング・マニュアルを基に各校の保健・衛生管理活動の実施状況が DDE に把握される。

c. 本ソフトコンポーネントの中長期的成果

- ・対象校の DDE が保健衛生活動に関わることにより、行政側が教育現場への理解を深めるとともに、他校に対する保健衛生活動の普及が促進される。
- ・ハイチ国側実施機関（MENFP 及び DDE）及びコンサルタントのトイレの汲み取り及び清掃啓発により、生徒がトイレを利用することが可能となり、施設内の保健・衛生状態が改善される。

3) 防災教育と意識啓発

a. 本ソフトコンポーネント完了時の成果

- ・ハイチ国側実施機関（MENFP、DDE 及び県 DPC）及び学校関係者が、計画対象全校及び

周辺において発生する可能性のある土砂災害、洪水災害、風害、地震災害等の基本的な防災知識を得て、想定される被害について正しく理解する。

- ・ ハイチ国側実施機関（MENFP、DDE 及び県 DPC）は、対象校（あるいは対象校を所管する自治体）のハザードマップを整備する。
  - ・ 生徒や保護者が、ハイチ国側実施機関（MENFP、DDE 及び県 DPC）及びコンサルタントにより作成される各校のハザードマップにより、災害時避難経路、避難方法等を理解する。
- b. 本ソフトコンポーネント完了後の持続的成果
- ・ ハイチ国側実施機関（MENFP、DDE 及び県 DPC）が、モデル校（2校）を対象に実施された避難訓練をモデルとして、他の計画対象校における避難訓練を実施する。
  - ・ 父母会、コミュニティ、学校関係者、生徒及び保護者が、ハイチ国側実施機関（MENFP、DDE 及び県 DPC）より作成される各校のハザードマップの整備・公表により、災害時避難経路、避難方法、避難施設位置について理解する。
  - ・ ハイチ国側実施機関（MENFP、DDE 及び県 DPC）は、計画対象校において、必要に応じ避難訓練を実施する。

#### (4) 成果達成度の確認方法

##### 1) 学校施設維持管理及び保健・衛生に関する教育と啓発

直接の受益者である生徒に対するアンケート調査や父母会、コミュニティ、学校管理者及び教職員に対するインタビュー調査、また施設運営状況の目視を行う。

保健・衛生に関する教育と啓発については、父母会、コミュニティ、学校管理者及び教職員に対し、手洗い励行状況をインタビュー調査し、トイレ便槽の汲み取り、清掃活動による施設内の保健・衛生状況を目視する。

中央県及びアルティボニット県 DDE が作成するモニタリング・マニュアルを参照し、作成した学校維持管理及び保健・衛生管理マニュアルが配布された学校数及び両県の全学校数に対する割合、マニュアルにより維持管理及び保健・衛生管理が適切に行なわれた学校数及び両県の全学校数に対する割合を比較する。

##### 2) 防災教育と意識啓発

DPC 職員や学校教職員、生徒及び保護者を対象とした防災ワークショップにおいて、インタビュー調査やアンケート調査を実施し、彼らの理解度を調査する。

#### (5) ソフトコンポーネントの活動（投入計画）

本ソフトコンポーネントの目標及び成果に対し、以下の活動を実施する。

##### 1) 共通事項

###### ① DDE 及び県 DPC（行政側）との協議

コンサルタントは、本ソフトコンポーネントの実施にあたり、ソフトコンポーネントの狙い、目的、実施内容、活動スケジュールについて行政側と協議し、双方が共通の理解を得る。

行政側に学校及び父母会並びにコミュニティとは一定の関係が構築されており、連携が可能である。よって、本ソフトコンポーネントは、施設建設が完了し、施設の引渡し後に開始することとする。

###### ② タスクフォース及び維持管理・防災委員会の設置

行政側は、ソフトコンポーネントの円滑な実施とソフトコンポーネント終了後の持続的運



用を促進するため、タスクフォースを設置する。

タスクフォースは MENFP 管轄下にある DDE が主体となり、学校側との連絡・調整を担う視学官と防災を担う県 DPC とで構成する（図 1 参照）。

同タスクフォースは、ソフトコンポーネントの実質的窓口となり、各学校においては、本ソフトコンポーネントの実施・運営を担う父母会、コミュニティ、学校管理者及び教職員により構成される委員会の枠組みを利用し、維持管理・防災委員会（仮称）を設置する。タスクフォースは、同委員会の運営サポートを行い、ソフトコンポーネント達成状況の把握、意見交換、課題討議のため定期的な会合を主催する。タスクフォースは、2 年間で設置期間の目途とし、委員会活動が軌道に乗るようモニタリングする。

コンサルタントは、タスクフォースの解体後、DDE 及び DPC の既存部署が当該取り組みを連携して実施するよう促す。

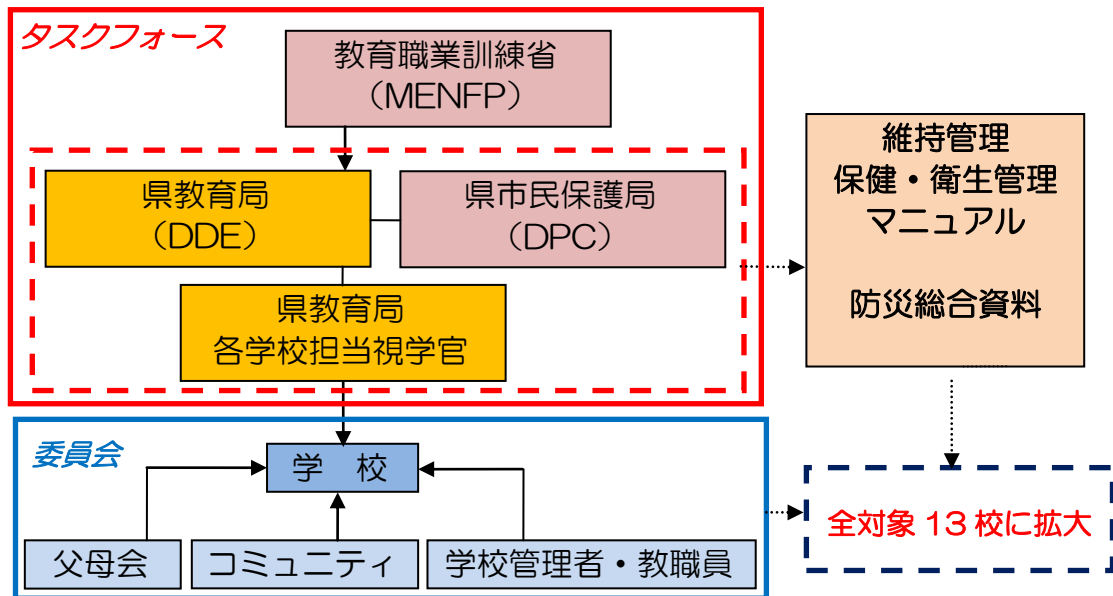


図 1 ソフトコンポーネント実施体制図

③ 対象校に対する事前説明

タスクフォースは、コンサルタントと協議しながら、全対象校 13 校の父母会、コミュニティ、学校管理者及び教職員に対して、ソフトコンポーネントの意義と維持管理・防災委員会（仮称）設置のための事前説明を行い、建設された施設内容、建設校舎視察、施設維持管理、保健・衛生管理、防災活動及び資金管理等に関するワークショップの開催における協力を依頼する。

2) 学校施設維持管理及び保健・衛生に関する教育と啓発

持続的かつ円滑な施設維持管理及び保健・衛生活動が確実に行われるよう、本ソフトコンポーネントは以下の活動を実施する。

① タスクフォースによる施設維持管理及び保健・衛生管理マニュアルの作成

タスクフォースは、父母会、コミュニティ、学校管理者及び教職員が主体的に各学校の維持管理改善に関わる体制が整備されることを目的とし、維持管理及び保健・衛生管理マニュアルを作成し、行政手続きを経て公文書化を支援する。

マニュアルには、過去の維持管理及び保健・衛生管理活動に関し、父母会、コミュニティ及び学校側の意見を反映させ、トイレ、給水・水の使用、保健・衛生に関する設備維持管理

事項を含める。

また、対象校の父母会、コミュニティ、学校管理者及び教職員が、維持管理の必要性及び学校施設維持管理計画・資金計画の重要性を理解するよう、マニュアル内に施設維持管理に必要となる資金の調達・管理計画が立てられるフォームを設ける。維持管理・防災委員会により維持管理資金の調達・管理の継続が容易となるように、一年毎の調達計画及び収支管理を表形式にまとめる。

② タスクフォースによる施設維持管理モニタリング・マニュアル作成

タスクフォースは、コンサルタントと協議し、維持管理及び保健・衛生管理活動のモニタリングを行うためのマニュアルを作成する。コンサルタントがモニタリング・マニュアルの原案を作成し、それに基づきタスクフォースのイニシアティブを引き出しながらタスクフォースがモニタリング・マニュアルのドラフトを作成する。コンサルタントは、ドラフトを確認し、タスクフォースと共にモニタリング・マニュアルを完成させ、MENFP 及び DDE を通じ公文書化を支援する。

③ タスクフォースによるモデル校におけるワークショップ

ワークショップでは、コンサルタントが中心となって施設構造を説明し、それに伴う施設維持、保健・衛生、資金、資機材等の実施管理及び計画管理の具体的手法の説明、維持管理計画及び資金計画の必要性を指導する。タスクフォースは、ワークショップ後の各校の改善実施を支援する。

④ 施設維持管理モニタリング

コンサルタントは、施設引渡しから1年が経過した際に実施される瑕疵検査時に、全対象校に対してモニタリングを行い、施設維持管理状況（施設損壊の有無、便槽及び家具並びに設備の状況等）をタスクフォースに報告する。また、日本側施設供与以降の施設維持管理の状況や問題点を把握し、タスクフォースに対して今後の維持管理方法の方向性について提案する。

3) 防災教育と意識啓発

持続的かつ円滑な防災教育と意識啓発活動が確実に行われるよう、本ソフトコンポーネントは以下の活動を実施する。

① ハザードマップの作成

タスクフォースは、防災の観点から各対象校の周囲2kmほどの地域の危険性（土砂災害、洪水災害、風害等）をハザードマップにて表し災害時の避難場所と避難経路を提案し、それがDPCによる承認を受けた後に、防災教育として住民への啓発を実施し、コミュニティの防災に対する意識向上や防災活動の活性化及び災害時における学校の用途、利用方法の確認を行う。図2にハザードマップのイメージを示す。

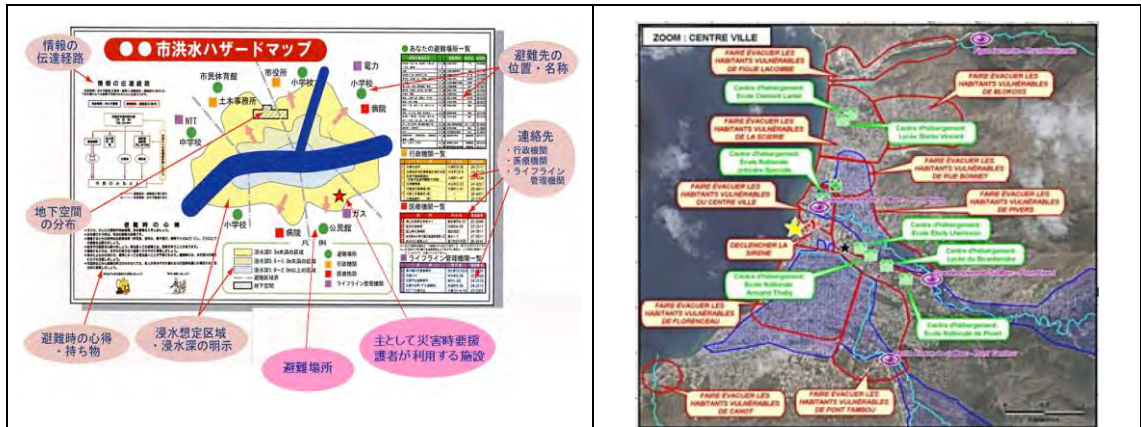


図2 ハザードマップのイメージ

② モデル校（2校）におけるワークショップ

コンサルタントは、学校及び周辺地域において発生しうる災害を分かりやすく示した防災総合資料を作成し、タスクフォースと共に最終化した後、ワークショップでその活用方法を委員会に説明する。またタスクフォースに対し、避難計画の策定に関する情報を提供する。

また、全対象校において建設校舎を中心とした災害時の避難場所や避難経路及び周辺建物の安全性等を表した避難計画書を作成し、DPCによる承認の後に生徒や保護者に周知する。

③ 避難訓練の実施

2校のモデル校でのワークショップ開催時に、地域のDPC担当職員及び訓練実施校の生徒並びに近隣計画対象校の維持管理・防災委員会及び生徒代表数名を対象として、各モデル校において発生する頻度の高い災害種を考慮し、災害種に応じた施設からの一時避難及び避難施設への避難経路把握のための避難訓練を実施する。

タスクフォースは、モデル2校での避難訓練実施後、各校の維持管理・防災委員会に対し、同様の避難訓練を各校にて実施し、基本的な防災知識を得て、災害種毎のリスクを正しく認識し、災害種に応じた避難計画策定し、自主的に避難訓練を実施するよう促す。

(6) ソフトコンポーネントの実施リソースの調達方法

本ソフトコンポーネント活動は、防災型教育施設の良い運営のために施設維持管理、保健・衛生及び防災教育に係る技術指導が要されるため、当該技術の概念を持つ日本人コンサルタントのソフトコンポーネント担当（施設維持管理1名、保健・衛生教育1名及び防災教育1名）が監督し、行政側と連絡・協議し、対象校に対するオリエンテーションやワークショップ等の直接指導を行う。尚、ソフトコンポーネントのスムーズな実施にあたっては、父母会、コミュニティ、各学校との綿密なコミュニケーションが必要であり、通訳を兼務する現地傭人の活用が要される。

本ソフトコンポーネントの活動を有効的且つ効率的に行うためには、ハイチ国側にタスクフォースを設置する必要がある。タスクフォースは現地側関係者が活動について十分に理解できるように支援する。また、維持管理・防災委員会に対し、施設建設後の維持管理、保健・衛生管理及び防災活動をモニタリング及び指導する。同タスクフォースは、MENFP 中央県及びアルティボニット県 DDE を中心にし、設置期間2年間を目途とする。タスクフォースは、DDE より各県1名及び県 DPC より各県1名並びに各計画対象校担当の視学官（各校1名）で構成される。

また、表2のような役割分担とする。

表2 ソフトコンポーネント活動役割分担

活動	担当	日本人コンサルタント	ハイチ国側実施機関
本計画の組織		3名(維持管理、保健・衛生教育、防災教育)	各県タスクフォースメンバーの選定 維持管理・防災委員会の設置
本計画の運営方法		全体の進捗状況の管理 業務全体の管理	対象校へ連絡・指示
維持管理及び保健・衛生管理マニュアル 防災総合資料		原案作成	作成
本計画内容のオリエンテーション (事前説明)		管理・指導	開催準備・説明、開催
ワークショップ			開催準備・説明、開催
モデル校見学			主催・案内・進行
フォローアップ			対象校への連絡指示 対象校でのワークショップ
モニタリング・マニュアル		原案作成	作成
報告先		ハイチ国 MENFP、内務・地方行政省、在ハイチ日本国大使館及び JICA ハイチフィールドオフィス	日本人コンサルタント
その他		行政側との協議	各対象校維持管理、保健・衛生活動及び防災活動の監理・指導

(7) ソフトコンポーネントの実施工程

図2の実施工程とする。

関係者及び役割	活動内容	国内作業		現地1月目				現地2月目				人月 (※)	
		1	2	1	2	3	4	1	2	3	4		
施設維持管理	施設維持管理マニュアル原案作成	■	■										1.33
	ワークショップ開催準備					■	■						
	ワークショップ開催							■	■				
	モニタリング・マニュアル原案作成									■	■		
保健・衛生教育	保健・衛生管理マニュアル原案作成	■	■										1.33
	ワークショップ資料作成、ワークショップ開催準備					■	■						
	ワークショップ開催							■	■				
	モニタリング・マニュアル原案作成									■	■		
防災教育	防災総合資料作成	■	■										2.0
	ハザードマップ作成			■	■								
	避難計画作成、避難訓練フォーム作成			■	■								
	ワークショップ開催準備					■	■						
	ワークショップ開催							■	■				
	避難訓練実施							■	■				
	モニタリング・マニュアル原案作成									■	■		
行政側	タスクフォースの設置					■	■						2.0
	維持管理・防災委員会設置					■	■						
	施設維持管理及び保健・衛生管理マニュアル最終版作成							■	■				
	ワークショップ資料翻訳・印刷							■	■				
	ワークショップ開催							■	■				
	モニタリング・マニュアル原案及び最終版作成									■	■		
	モニタリング実施											■	

※人月：日本人専門家の業務実施人数及び期間。

図2 ソフトコンポーネント実施工程

(8) ソフトコンポーネントの成果品

本計画のソフトコンポーネント実施により得られる成果品は次の通りである。

- 1) 維持管理、保健・衛生管理マニュアル\*（各学校、行政側）
- 2) 発生が予想される災害の説明や防災の一般事項を記述した防災総合資料、ハザードマップ\*、避難計画書\*、避難訓練実績書及び避難訓練の様子を撮影したビデオ（各学校、行政側）

- 3) 施設維持管理モニタリング・マニュアル\*、保健・衛生教育モニタリング・マニュアル\* 及び防災教育モニタリング・マニュアル\* (行政側)
- 4) タスクフォース活動実績表：支援実施内容、活動校数、受講参加者実績数 (行政側)
- 5) ソフトコンポーネント完了報告書：活動計画と実績、計画した成果と成果の達成度、成果の達成度に影響を与えた要因、効果を持続・発展させるための課題、成果物  
\*いずれもコンサルタントがこれをドラフトないし先方による作成を支援した後、先方によって公式文書として決裁プロセスが開始された最終ドラフトを成果品とする。

**(9) 相手国機関の責務**

- 1) 教育省職業訓練省 (MENFP)、本ソフトコンポーネント実施に協力するタスクフォースを設置する。
- 2) タスクフォースは、各学校に維持管理・防災委員会 (仮称) を立ち上げる。
- 3) タスクフォースは、コンサルタントによる本ソフトコンポーネント実施のための資料作成に必要となる執務室を用意する。
- 4) タスクフォースは、ソフトコンポーネント実施対象校への連絡・指導等を行う。
- 5) タスクフォースは、コンサルタントと協議し、維持管理、保健・衛生管理マニュアル、防災総合資料、ハザードマップ及び避難計画書を作成の上、行政手続きを経て公文書化を支援する。
- 6) タスクフォースは、コンサルタントと協議し、モニタリング・マニュアルを作成する。
- 7) タスクフォースは、定期的にモニタリングを実施し、その結果を学校側に通知する。学校側は、それに基づき必要に応じて状況の改善をする。
- 8) 各学校は、維持管理、保健・衛生管理マニュアル、ハザードマップ、避難計画に基づき、学校施設を適切に維持管理し、保健・衛生管理及び避難訓練等の防災活動を実施する。
- 9) 各学校は、学校施設運営維持管理のため、父母会やコミュニティより維持管理費 (概算を表3に示す) を徴収し、積立て管理する。
- 10) タスクフォースは、本ソフトコンポーネントを通じて得られた知見を、両県内の本計画対象校以外の学校に対しても水平展開する。

**表3 維持管理費用の概算 (13校分)**

項目	数量	単位	単価 (US\$)	金額 (US\$)	年間金額 (US\$)	備考
(1) 校舎鋼製建具塗装	1,650	m <sup>2</sup>	10.00	16,500	1,650	1回/10年
(2) トイレ鋼製建具塗装	750	m <sup>2</sup>	10.00	7,500	750	1回/10年
(3) 校舎外壁塗装	8,900	m <sup>2</sup>	17.00	151,300	10,087	1回/15年
(4) 校舎内壁及び天井塗装	15,300	m <sup>2</sup>	14.00	214,200	14,280	1回/15年
(5) トイレ外壁塗装	1,600	m <sup>2</sup>	17.00	27,200	1,813	1回/15年
(6) トイレ内壁塗装	1,250	m <sup>2</sup>	14.00	17,500	1,167	1回/15年
(7) 黒板塗装	198	枚	115.00	22,770	11,385	1回/2年
(8) スチール手摺塗装	2,300	m <sup>2</sup>	19.00	43,700	4,370	1回/10年
(9) 太陽光発電設備 (蓄電池交換)	99	教室	2,500.00	247,500	24,750	1回/10年
<b>合計</b>					<b>70,252</b>	<b>/年</b>

注：上記「年間金額」は各項目の維持管理に掛かる1年間当たりの必要費用である。

(10) ソフトコンポーネント費

本ソフトコンポーネント費は、表4に示すとおりである。

ソフトコンポーネント費については非公開